Nations Unies S/PV.6717



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6717e séance

Mardi 21 février 2012, à 10 heures
New York

Président :	Le Président Gnassingbé	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zmeevsky
	France	M. Courtial
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Amrani
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2012/42)

Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/83).

12-23594 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)

Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/83)

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Australie, du Bénin, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la Finlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, du Mali, de la Mauritanie, du Nigéria, de la Norvège, du Sénégal, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Yury V. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine en charge de la coopération contre le terrorisme, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Helga Schmid, Secrétaire générale adjointe du Service européen pour l'action extérieure, à participer à la présente séance.

Je tiens à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et aux ministres qui participent à la séance d'aujourd'hui. Leur présence atteste l'importance de la question que nous allons aborder.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/42, qui contient une lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/83, qui contient une lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais, avant toute chose, saisir l'occasion que m'offre le débat de ce jour pour vous exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, ma profonde reconnaissance pour le soutien apporté au Togo depuis qu'il assume la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de février. La présence des participants à New York aujourd'hui n'en est que l'illustration parfaite.

Je tiens également à réitérer au Secrétaire général, à qui je renouvelle mes vœux ardents de succès pour son second mandat, mes vives félicitations pour les efforts constants qu'il déploie en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

L'examen par le Conseil de la question de l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel revêt une importance capitale pour mon pays et l'ensemble des États concernés et ce, à plusieurs titres. Premièrement, la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel reste très fragile, en dépit des efforts accomplis. Aux côtés des pays qui sortent de conflit, coexistent des États dont la situation sociopolitique demeure précaire. Deuxièmement, de nouvelles menaces à la paix, à la sécurité et au développement, telles que la piraterie en mer, y sont apparues et s'intensifient. Ces menaces sapent le fondement des États et les efforts entrepris pour promouvoir la démocratie et le progrès social et économique dans la région. Troisièmement, dans le Sahel en particulier, les activités des groupes rebelles, qui mettaient déjà en péril la stabilité et l'intégrité territoriale de certains pays, ont malheureusement

connu un regain d'intensité à la suite de la crise libyenne, qui a entraîné un flux considérable d'armes de tous calibres dans cette région.

La conjugaison de tous ces facteurs, doublée d'activités terroristes au Nigéria et dans le Sahel, fait que ces deux sous-régions sont devenues une plaque tournante pour les trafics de tous genres, dont ceux de la drogue et des armes, en passant par la traite des êtres humains. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811) indique que ces deux sous-régions demeurent une zone de prédilection pour le transit de la cocaïne et la production de drogues de synthèse. Certes, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ne sont pas les seuls concernés par ce problème. Dans d'autres parties du monde, le trafic de drogues et le crime organisé représentent un défi majeur pour la démocratie, le droit et la justice.

Les pays qui sortent de conflit sont encore plus vulnérables, l'ordre public y étant ébranlé, tandis que l'emprise de la pauvreté y facilite l'infiltration et la corruption, par les réseaux criminels internationaux, de leurs institutions au demeurant affaiblies. Par ailleurs, le trafic de la drogue est de plus en plus étroitement lié à d'autres formes de trafic dans la région, notamment le ravitaillement en carburant et la piraterie dans le golfe de Guinée.

Lorsqu'on considère que la piraterie en mer a gagné en fréquence et en intensité avec la multiplication des attaques à main armée dans la région, particulièrement au large des côtes du Nigéria, du Bénin et du Togo, et que les pirates pourraient entretenir toute forme de collaboration avec les autres organisations criminelles opérant sur terre, l'on ne peut que mesurer la complexité de la lutte à engager par nos États pour endiguer le crime organisé. De même, les groupes criminels ont renforcé leurs actions en faveur de la circulation rapide et incontrôlée des armes de tous calibres, comme l'atteste malheureusement la situation qui règne dans le nord du Mali.

La criminalité transnationale organisée constitue donc une source de grande inquiétude pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Elle reste un obstacle majeur au développement des économies de nos États, dans la mesure où les questions de sécurité mobilisent d'importantes ressources intellectuelles, humaines et financières qui auraient dû être investies dans les actions de développement. De même, elle sape le fondement des États ainsi que les efforts engagés pour promouvoir la démocratie et l'état de droit. Par ailleurs, le crime organisé compromet, de façon considérable, l'impact positif des réformes entreprises par nos pays pour sortir les populations de la misère et de la pauvreté.

C'est pourquoi les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont initié des actions et pris des mesures importantes, à la fois politiques et juridiques, pour faire face à la situation. Le plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 2008-2011, qui est arrivé à échéance à la fin de l'année dernière, constitue un cadre approprié de lutte contre la criminalité organisée dans la région. Je me réjouis de ce que les organismes des Nations Unies et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime collaborent avec la CEDEAO en vue du renouvellement de ce plan.

Au Togo, depuis plusieurs années déjà, le Gouvernement s'est engagé dans une lutte acharnée contre le crime organisé sous toutes ses formes. Outre les mesures à caractère institutionnel, telles que la ratification de nombre d'instruments juridiques internationaux sur la criminalité organisée et le terrorisme, mon pays a adopté un cadre stratégique national intégré de lutte contre la drogue et le crime, dont l'élaboration a bénéficié de l'expertise de plusieurs partenaires tels que la France, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Commission de la CEDEAO.

Ce programme national intégré, qui couvre la période 2009-2013, est articulé autour de cinq axes prioritaires qui vont du renforcement des structures de coordination à la promotion de la capacité de l'État dans ses actions de prévention des activités criminelles. C'est le lieu pour moi de remercier tous les partenaires de développement et les exhorter à continuer de soutenir le Togo et tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel dans leurs efforts.

Il est encourageant de relever que la question de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel ne laisse pas indifférente la communauté internationale. Les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, se sont déjà engagées dans la lutte contre ces diverses activités criminelles. En consacrant un débat (voir S/PV.6233), sanctionné par une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/32), sur le trafic de la drogue en 2009 et en adoptant une résolution en octobre 2011 sur la piraterie dans le golfe de Guinée [résolution 2018 (2011)], à l'initiative du

Nigéria, le Conseil a prouvé sa détermination à combattre, par tous les moyens légaux, ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Dans la même optique, mon pays se réjouit de l'envoi récent dans les sous-régions, par le Secrétaire général, de deux missions d'évaluation, l'une sur les répercussions de la crise libyenne sur la sécurité dans la région du Sahel, et l'autre sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Ces deux initiatives ont, sans nul doute, permis d'avoir une approche plus cohérente et intégrée susceptible de permettre à nos pays d'engager les actions souhaitées pour empêcher que la sous-région ouest-africaine et le Sahel ne sombrent dans la violence et le chaos.

Toutefois, l'ampleur de la lutte à mener est telle que l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel ne sauront mener ce combat sans l'implication de la communauté internationale. Nos États ont besoin de plus d'aide, qu'elle soit matérielle ou financière, pour faire face aux nombreux défis que posent les trafiquants de drogue et les groupes criminels, fortement armés, qui écument nos régions. Nos forces de sécurité doivent disposer des moyens appropriés pour affronter ces groupes criminels et les vaincre. Pour y parvenir, elles ont besoin d'être mieux équipées et mieux préparées. Dans la même optique, les services judiciaires de nos pays devraient être renforcés et entretenir entre eux, et en particulier avec INTERPOL, une coopération en vue de l'échange d'informations. Nous pensons donc qu'un effort conséquent, commun et coordonné des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel est indispensable, avec un appui solide de la communauté internationale, pour vaincre le crime organisé et les activités y associées. En particulier, une grande coopération est nécessaire tant avec les pays dans lesquels les drogues sont produites qu'avec ceux dans lesquels elles sont consommées, en vue de neutraliser les trafics y relatifs.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et à tout le système des Nations Unies ainsi qu'aux États Membres qui ont, chacun à son niveau, apporté leur assistance et leur expertise dans la lutte quotidienne que nos pays respectifs mènent contre la criminalité transnationale organisée.

En ce qui les concerne, nos pays restent conscients des responsabilités qui leur incombent en matière de gouvernance politique et économique et de renforcement de l'état de droit. Dans la même optique, ils travaillent afin que les jeunes diplômés et les sans-emploi puissent trouver du travail et ne deviennent pas une proie facile des groupes criminels organisés. Nous pensons que le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales concernées par les activités de lutte contre le trafic illicite de la drogue et les crimes organisés devrait être fortement soutenu par la communauté internationale.

En vue d'assurer une meilleure coordination des actions engagées à tous les niveaux, le Togo propose la création d'un groupe de contact international sur la criminalité transnationale organisée, à l'instar du Groupe de contact international sur la piraterie au large des côtes somaliennes.

Les défis à relever dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sont de taille et nous interpellent pour une intensification de la coordination internationale des actions à mener contre ce fléau. À cet égard, j'en appelle à une plus grande mobilisation de la communauté internationale et à un soutien accru en faveur des États de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel. Je reste convaincu que le Conseil de sécurité ne ménagera aucun effort pour continuer d'examiner cette question et lui accorder toute l'attention requise.

Il importe que nous ne laissions pas le crime organisé déstabiliser l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, car le manque de coordination des actions pourrait entraîner la violence et la destruction des progrès si difficilement acquis au cours des dernières années. Le développement de nos pays est également à ce prix.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. BAN Ki-moon.

M. BAN Ki-moon : Je remercie tout particulièrement le Président Faure Gnassingbe d'avoir pris le temps de venir à New York pour présider cette importante séance.

Malgré les progrès encourageants constatés dans certains pays en matière de développement, de paix et de sécurité, la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel est de plus en plus préoccupante et à juste titre. Le crime organisé, le trafic de drogues et la piraterie sont en hausse. Le soulèvement en Libye a des répercussions, telles que le flux d'armes. Une crise

alimentaire de plus en plus grave due à la sécheresse, des prix alimentaires élevés et des conflits touchent aujourd'hui des millions de personnes, et la situation pourrait encore s'aggraver.

Et on parle même de liens qui pourraient exister entre des groupes d'insurgés, des groupes criminels et des organisations terroristes. On craint même de voir dans cette région une crise de la même ampleur que celle qui a frappé la corne de l'Afrique. Ceci doit à tout prix être évité.

La présente séance se tient donc à point nommé, et je salue l'initiative prise par le Togo, profitant de sa présidence du Conseil de sécurité, de mettre en lumière l'urgence de ces différentes menaces.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, affecte la paix, la sécurité et la stabilité là où elle sévit. Elle sape l'autorité et l'efficacité des institutions de l'État, érode l'état de droit et affaiblit les structures chargées de l'application de la loi.

Comme l'Afrique de l'Ouest reste un point de transit pour les trafiquants de drogues entre l'Amérique du Sud et l'Europe, le potentiel d'instabilité continuera de croître. C'est un fait épouvantable pour les populations de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et cela représente aussi un grave défi lancé aux opérations de paix dans la région autorisées par ce Conseil.

Face à ce défi, nous travaillons de près avec les pouvoirs publics en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons commencé à mettre sur pied des unités de lutte contre la criminalité transnationale, formées par la Police des Nations Unies, mais nous ne sommes qu'au début de ce que nous devons faire.

Les gouvernements de la région auront besoin de l'appui des organisations régionales et de l'ensemble de la communauté internationale pour renforcer et conserver la capacité requise en matière de partage de l'information, de prévention, d'enquête, d'application de la loi et de gestion des frontières. Il faut s'atteler à cela tout en créant d'autres moyens de subsistance durables et en relevant les défis que sont la pauvreté, l'insécurité humaine et le sous-développement. Il nous faut aussi renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix dans la région en intégrant des unités spéciales dans nos missions afin de compléter les efforts déployés par la police des États hôtes et d'autres agences chargées de l'application de la loi.

Je suis particulièrement troublé par les informations faisant état d'activités terroristes. La mission d'évaluation que j'ai envoyée en décembre 2011 pour examiner les répercussions de la crise libyenne sur le Sahel est arrivée à la conclusion que des groupes terroristes, comme Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), ont commencé à nouer des alliances avec des trafiquants de drogues et d'autres syndicats du crime. De telles alliances sont susceptibles de déstabiliser davantage la région et d'inverser les progrès obtenus de haute lutte en matière de démocratie et de consolidation de la paix. L'incidence croissante de la piraterie dans le golfe de Guinée a aggrave la situation.

Les conséquences de l'inaction pourraient s'avérer catastrophiques, particulièrement pour les pays producteurs de pétrole qui sont souvent ciblés en raison de leurs avoirs pétroliers de grande valeur, et pour les pays – tant côtiers qu'enclavés – qui comptent pour une grande part sur leurs ports pour leur revenu national. La semaine dernière seulement, au large du Nigéria, un acte de piraterie a abouti à l'assassinat du commandant du bateau et d'un ingénieur.

Le Conseil se souviendra qu'en novembre 2011, j'ai envoyé une mission d'évaluation dans le golfe de Guinée pour évaluer la menace et aider le Gouvernement du Bénin à mettre au point une réponse. La mission a souligné que toute stratégie globale de sécurité maritime pour lutter contre la piraterie doit s'inscrire dans le cadre d'une vaste opération contre la criminalité transnationale organisée. Celle-ci doit inclure le trafic de drogues, la pêche illégale, le déversement illicite de déchets toxiques et l'immigration ou la migration clandestines ou illégales. Alors que le Conseil poursuit ses débats, j'aimerais rappeler que la mission d'évaluation a recommandé la tenue d'un sommet régional des chefs d'État des pays du golfe de Guinée dès que possible en 2012, en vue de mettre au point une stratégie régionale globale de lutte contre la piraterie.

L'Organisation des Nations Unies s'emploie activement à aider les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel à lutter contre la criminalité, le trafic de drogues, la piraterie et la terreur. Nous avons constaté la présence de ce mélange toxique dans d'autres régions, en Afrique et ailleurs. Nous devons désormais

être prêts à en faire encore plus pour empêcher la situation de se détériorer. Nous sommes avertis. Les tendances sont manifestes.

Nous avons la responsabilité de coopérer encore plus étroitement avec les États Membres, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales. Notre objectif commun doit être d'assurer une paix et une stabilité durables en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov : Pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), c'est un grand honneur d'informer le Conseil de sécurité sur l'impact de la criminalité organisée sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Il est vrai que les défis transnationaux dans la région, initialement des problèmes criminels et sociaux, ont évolué en menaces pour la paix, la stabilité et le développement.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La route de transit que constitue l'Afrique de l'Ouest permet d'alimenter le marché européen de la cocaïne dont la taille, ces dernières années, a quadruplé, atteignant presque celle du marché des États-Unis. Nous estimons que le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale génère un chiffre d'affaires annuel de quelque 800 millions de dollars. Les cartels de la drogue sud-américains exploitent les vulnérabilités régionales de l'Afrique de l'Ouest : pauvreté, chômage, absence de contrôle aux frontières, faiblesse des structures policières, et corruption endémique. Pour ces criminels, l'Afrique de l'Ouest représente la voie non seulement la plus rapide, mais également la plus rentable pour le trafic de drogues vers l'Europe. Ce faisant, ils recourent à toute une gamme de moyens de transport : avions d'occasion, petits navires et grands navires, et conteneurs.

L'Afrique de l'Ouest n'est pas uniquement une zone de transit pour la cocaïne. Le marché local est en pleine croissance et la consommation de drogue augmente dans toute la région. On compte jusqu'à 2,5 millions de consommateurs de drogue en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Il convient également de comprendre dans quelle mesure le trafic de drogues dans la région pourrait être lié à la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Cela étant, la piraterie et la drogue ne sont pas la seule source d'inquiétude de l'Afrique de l'Ouest : la traite des personnes, le trafic d'armes et la contrefaçon de médicaments ont également été signalés; le trafic des migrants et d'autres activités illégales sont aussi en augmentation.

Face à ces problèmes transnationaux, l'UNODC a adopté une méthodologie à la fois stratégique et tactique, un effort multidimensionnel qui intègre la nature multiforme de ces défis. Notre approche tient compte du fait que les difficultés rencontrées en Afrique de l'Ouest sont certes locales par nature, mais que leurs solutions sont souvent mondiales. En encourageant une approche interinstitutions, par exemple avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), nous nous efforçons de mettre en place des mesures pratiques par le biais de programmes régionaux, tout en concevant des activités mutuellement complémentaires dans plusieurs régions.

Notre objectif global est d'appuyer et de renforcer les institutions locales et d'encourager les partenariats entre les États et les organisations régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Toutes nos activités sont fondées sur le principe de la responsabilité partagée.

À cet égard, j'appelle moi aussi à renouveler, au-delà de 2011, la Déclaration politique et le Plan d'action de la CEDEAO adoptés à Praia, car il s'agit de l'un des meilleurs outils pour rapprocher les réponses locales et internationales. Je salue également les initiatives prises par les États Membres, notamment l'action du Togo, qui a adopté une stratégie nationale conforme à la Déclaration politique et au Plan d'action de la CEDEAO adoptés à Praia. L'UNODC se tient prêt à appuyer les activités de la Commission de consolidation de la paix visant à intégrer systématiquement la criminalité transnationale organisée dans les programmes de travail sur la paix et la sécurité.

L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre du programme de travail de l'UNODC consacré à l'Afrique de l'Ouest et en partenariat avec le DOMP, le Département des affaires politiques et INTERPOL, appuie le Plan d'action régional de la CEDEAO. Cette initiative se fonde sur une appropriation nationale et régionale et privilégie la coopération interinstitutions

et l'état de droit. Elle sera bientôt étendue à la République de Guinée et à la Côte d'Ivoire et permettra de soutenir les réformes régionales.

Je remercie nos partenaires pour l'appui financier qu'ils ont apporté à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. L'UNODC et le système des Nations Unies en général se tiennent à la disposition des États Membres.

Nous nous efforçons d'introduire dans la région des meilleures pratiques fondées sur notre expérience dans le monde. Notre réseau de procureurs chargés de la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues en Amérique centrale, qui opère depuis 2011 en Amérique centrale, est un exemple de la manière dont nous renforçons les maillons de la chaîne de justice criminelle grâce à des échanges d'information et aux meilleures pratiques. Nous disposons maintenant du financement nécessaire pour introduire un réseau similaire de procureurs chargés de la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Grâce à ces activités, nous sommes à même de promouvoir la connectivité régionale pour veiller ultérieurement à ce que ces réseaux collaborent de part et d'autre de l'océan Atlantique. Cela constituera un excellent exemple de coopération Sud-Sud.

Parmi les autres initiatives importantes, citons le Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui opère des deux côtés de l'Atlantique et se complète d'un programme similaire, AIRCOP, pour les aéroports des deux régions. Ces programmes permettent de renforcer les capacités dans les airs, en mer et sur terre.

La création par l'UNODC de cellules de lutte contre la criminalité transnationale est également un modèle à suivre à l'avenir. Celles-ci ont été mises en place en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau. Les deux cellules en Sierra Leone et en Guinée-Bissau ont indiqué avoir procédé à des saisies. Cela étant, nous ne pouvons être efficaces que si nous basons notre travail sur une compréhension claire de la nature et de l'ampleur des difficultés en place. L'UNODC a entrepris et mènera bientôt à terme une nouvelle évaluation des menaces qui pèsent sur la région. Elle privilégie les itinéraires de trafic empruntés pour traverser l'océan Atlantique.

La mission interinstitutions des Nations Unies au Bénin et au Nigéria, codirigée en novembre 2011 par le Département des affaires politiques et l'UNODC, a conclu que l'incidence de la piraterie dans le golfe de Guinée représentait une menace majeure pour la paix, la sécurité et les intérêts économiques des États de la région. Le rapport de la mission recommandait une meilleure coordination entre les agences régionales et soulignait que l'ONU est bien placée pour obtenir cette coordination. En collaboration avec ses partenaires, l'UNODC prévoit d'utiliser son programme ouest-africain pour traduire en actions énergiques les recommandations du rapport.

Dans la région du Sahel, où des inquiétudes persistent concernant la sécurité, l'UNODC aide à la mise en œuvre d'une initiative régionale en matière de coopération judiciaire, notamment au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. Au niveau national, l'UNODC appuie la mise en œuvre, au Mali et en Mauritanie, de programmes nationaux intégrés et travaille aux côtés de l'Union européenne sur des projets au Nigéria.

Pour terminer, je voudrais insister sur la nécessité de poursuivre l'engagement politique. Je voudrais également féliciter les pays de la région pour les efforts qu'ils mènent pour lutter contre ces menaces. Néanmoins, des ressources supplémentaires sont nécessaires si nous voulons soutenir les réformes à long terme et contribuer à la réforme du secteur de la sécurité.

Le Président : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Courtial (France) : Je remercie naturellement le Togo pour l'organisation du présent débat, qui offre l'occasion d'échanger sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix et la sécurité internationales en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je remercie également M. Fedotov pour le rapport qu'il nous a présenté et je voudrais, à cette occasion, réaffirmer l'appréciation de mon pays pour son action et l'organisation qu'il dirige.

Je m'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne.

À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a pu constater la menace que faisaient porter les phénomènes de criminalité transnationale organisée sur la stabilité et la sécurité de différentes régions du monde, comme en Afghanistan, en Haïti ou en Amérique centrale. Mais l'exemple de l'Afrique de l'Ouest, qui a traversé de nombreux conflits au cours de la dernière décennie, montre bien la diversité des formes de la criminalité organisée et, surtout, son

impact négatif sur les efforts de bonne gouvernance et de reconstruction des institutions publiques menés en période de sortie de crise.

Le Conseil a ainsi exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation sur le développement du trafic de drogues et ses effets déstabilisateurs en Guinée-Bissau. Le phénomène touche l'ensemble de la côte ouest-africaine, elle-même frappée par l'insécurité maritime et le brigandage armé en haute mer. Des réseaux de criminalité organisée se constituent et utilisent la région du Sahel, particulièrement poreuse, comme point de transit, avant de s'étendre vers le reste du continent ou les rives de l'Europe.

Nous savons bien aussi que le trafic de drogues, en Afrique comme ailleurs, attire d'autres commerces illicites transnationaux, comme les armes, le blanchiment d'argent ou la traite d'êtres humains. La dissémination d'armes légères et lourdes est un autre défi caractéristique de la région ouest-africaine et sahélienne. La pénétration de l'argent des trafics dans les économies, la corruption générée et la violence entre groupes criminels engendrée pour capter les marchés fragilisent la gouvernance et portent atteinte au développement socioéconomique.

Dans ce contexte, la France se félicite que le Conseil puisse prendre la mesure des conséquences de ces phénomènes mais aussi des premières réponses qui ont été apportées par les États de l'Afrique de l'Ouest. Dans ses différentes instances, l'Organisation des Nations Unies favorise une prise de conscience politique et la mise en place d'une coopération plus efficace. Sur le terrain, les synergies entre les différents organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales doivent être soutenues. L'instabilité générée par les trafics, et en premier lieu le trafic de drogues, appelle une réponse concertée et des politiques de reconstruction et de prévention des crises qui intègrent la lutte contre la criminalité transnationale organisée. C'est le cœur du programme Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui concerne la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Libéria, et que la France soutient.

Je tiens en particulier à saluer le rôle joué, depuis plusieurs années, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour aider les États de la région. Dès 2008, l'UNODC a joué un rôle moteur dans l'élaboration du Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Plan d'action régional de Praia 2008-2011. L'implication des pays africains, notamment ceux subissant de plein fouet l'impact déstabilisant des trafics, est déterminante. Leur voix doit être mieux entendue et leurs actions soutenues.

À cet égard, nous sommes convaincus du rôle majeur que doit jouer la CEDEAO. Compte tenu de la dimension internationale des criminalités dont nous parlons, dont certaines trouvent leur origine hors de l'Afrique de l'Ouest, voire hors du continent, le renforcement de la coopération régionale et internationale dans les domaines policier et judiciaire est plus que jamais nécessaire. Il importe notamment de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et qui s'alignent sur les normes internationales.

À cet égard, les conventions des Nations Unies contre la drogue, la criminalité organisée (Convention de Palerme) et la corruption (Convention de Mérida) ont fixé un cadre d'action adéquat et exemplaire pour la lutte contre les stupéfiants. Ce cadre doit être universalisé et mis en œuvre.

Les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel peuvent compter sur une contribution forte et déterminée de la France et, plus largement, de l'Union européenne, pour renforcer leurs capacités contre la criminalité transnationale organisée. L'Union européenne est un acteur majeur et consacre une aide très importante pour combattre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, et bien sûr au Sahel où elle met en œuvre d'importants programmes d'assistance technique.

La France est pleinement engagée aux côtés des pays d'Afrique de l'Ouest. Grâce à son réseau de coopérants mais également d'attachés de sécurité intérieure et de magistrats de liaison, elle a pu renforcer sa coopération. La France contribue ainsi à hauteur de 10 millions d'euros à des programmes de coopération en matière de justice et de gouvernance avec les pays du Sahel, sur son enveloppe de fonds spéciaux prioritaires.

Elle est également pleinement engagée dans la lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée en développant par exemple un projet sur trois ans au profit du Bénin, du Ghana et du Togo et en coopérant également avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Enfin, chaque année, nos attachés de sécurité intérieure en Afrique de l'Ouest, souvent en étroite coordination avec les organisations internationales concernées, mettent en œuvre des programmes d'assistance technique (formations des services de police, dotation de matériels). Nous devons aussi veiller à renforcer la coordination entre le système des Nations Unies, les organisations régionales africaines, l'Union européenne et d'autres organisations sectorielles particulièrement engagées, comme INTERPOL.

Enfin, au sein même du système Nations Unies, il y a un besoin de coordination des organes, institutions, fonds et programmes qui jouent un rôle, direct ou indirect, dans l'assistance à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et il nous paraît important d'être informé sur ce qui sera fait dans ce sens. Nous sommes donc favorables à ce que le Secrétaire général continue de prendre en compte la question des menaces transversales, notamment de la criminalité transnationale organisée, dans l'analyse des conflits, les stratégies de prévention, les missions intégrées et les opérations de maintien de la paix.

Pour aller plus loin, nous souhaitons aussi que le Secrétaire général puisse transmettre des recommandations au Conseil de sécurité qui lui donnent la possibilité de mieux appréhender et traiter la question de ces menaces transversales dans le cas particulier de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Ces recommandations devraient se concentrer sur les principaux facteurs de déstabilisation et nous plaçons ici la question du trafic de drogues en tête des priorités.

Il est nécessaire, enfin, que le Conseil reste investi de cette question et puisse continuer d'en débattre, sur la base d'autres exposés réguliers de la part du Directeur exécutif de l'UNODC.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie tout particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général BAN Ki-moon et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Fedotov, des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

La criminalité transnationale organisée est un fléau où qu'elle opère, mais l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel sont victimes d'une forme particulièrement insidieuse de cette calamité. Les réseaux criminels corrompent des sociétés qui sont confrontées à de graves problèmes de développement dans une région sortant de nombreuses années de conflit. Le Conseil de sécurité doit se pencher sur cette situation en adoptant une approche globale, en tandem avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et d'autres acteurs. Les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ont consenti des efforts considérables pour lutter contre la criminalité organisée, par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de multiples autres partenariats bilatéraux et sous-régionaux.

Toutefois, les dangers ne cessent de croître. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel doivent lutter contre des activités criminelles toujours plus complexes et sophistiquées, notamment le terrorisme, le détournement de fonds publics, le trafic de drogues, d'armes ou de pétrole, la traite d'êtres humaines et la contrefaçon, qui menacent la stabilité régionale parce qu'elles exacerbent les conflits et compromettent le développement.

Le trafic de drogues continue de représenter une menace cardinale. Comme l'ont confirmé l'UNODC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et plusieurs rapports présentés au Conseil de sécurité, le trafic de drogues entretient des relations de plus en plus étroites avec d'autres formes de trafic dans la région. Les États-Unis continuent d'appuyer, par l'intermédiaire de l'UNODC, l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest qui vise à s'attaquer aux problèmes liés aux frontières et à la corruption dans une région du monde où on estime qu'environ un milliard de dollars de cocaïne transite chaque année, une somme deux fois supérieure au produit intérieur brut de nombre de pays ouest-africains.

Les criminels qui organisent des enlèvements contre rançon apportent un soutien financier considérable aux réseaux terroristes dans la région du Sahel. L'organisation Al-Qaida au Maghreb islamique a prouvé qu'elle était capable de mener des activités criminelles et des attaques contre des cibles vulnérables dans des zones très étendues.

Le trafic d'armes est une autre dimension préoccupante de la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel. Les stocks d'armes classiques et de munitions peu sécurisés représentent une source potentielle d'approvisionnement pour les individus qui se livrent au trafic d'armes dans la région. En octobre 2011, les États-Unis ont terminé en Guinée-Bissau un

programme de destruction de plus de 80 tonnes de munitions militaires obsolètes à la demande du pays d'accueil. Nous engageons les États à apporter quand c'est possible leur concours à la destruction par les gouvernements des pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest des surplus de stocks d'armes et de munitions ou des stocks obsolètes ou insuffisamment sécurisés.

Avec la crise libyenne, un ensemble de nouveaux défis transfrontaliers sont apparus. Nous restons préoccupés par le risque de voir des armes, y compris des systèmes antiaériens portables à dos d'homme, ou MANPADS, traverser les frontières. Comme l'a annoncé notre Secrétaire d'État, Mme Clinton, à Tripoli en octobre dernier, les États-Unis ont versé 40 millions de dollars à la Libye pour l'aider à sécuriser ou recouvrer ses stocks d'armes. Nous avons jusqu'à maintenant ratissé plus de 1 500 bunkers et permis le recensement, la récupération et la sécurisation de quelque 5 000 MANPADS et leurs composantes.

Nous savons gré à ceux qui nous ont apporté, ce faisant, une assistance financière et technique, notamment le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Italie. Nous appuyons le travail réalisé par le groupe d'experts du Comité des sanctions de l'ONU en ce qui concerne l'évaluation de la menace des MANPADS et des autres menaces de prolifération et nous engageons les États qui ont exporté par le passé des MANPADS en Libye à communiquer des informations aux autorités libyennes, afin de les aider à assurer le suivi des missiles non sécurisés.

Enfin, nous notons avec satisfaction la décision prise par la présidence actuelle du Conseil de tenir une séance séparée sur la piraterie dans le golfe de Guinée, compte tenu de la menace croissante que représentent également la piraterie et les vols à main armée en mer pour la paix, la sécurité et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Nous attendons avec intérêt ce débat du 27 février sur le sujet.

M. Zmeevskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier ainsi que votre pays, le Togo, d'avoir pris l'initiative d'organiser une séance du Conseil de sécurité sur une question d'une actualité aussi brûlante. Nous remercions également le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Youry Fedotov, de leurs exposés très instructifs.

Les événements de ces dernières années ont montré que la mondialisation est source, pour l'humanité, non seulement de nouvelles possibilités de développement collectif mais également de nouveaux problèmes de criminalité. Du dynamisme avec lequel nous y faisons face dépend directement la stabilité politique d'États et de régions entiers.

Nous voyons se développer des tendances dangereuses en Afrique de l'Ouest et dans la région sahélo-saharienne. Malheureusement, l'année 2011 a été synonyme de nouveaux problèmes pour la région, où la question de la sécurité est passée sur le devant de la scène, ainsi que celle des menaces terroristes et criminelles, qui ont augmenté de façon exponentielle avec les événements en Libye.

Nous constatons avec préoccupation l'activité accrue de la criminalité organisée, et en particulier de la piraterie, dans le golfe de Guinée, ainsi que l'augmentation du trafic de drogues. La contrebande et la vente d'armes, notamment d'armes légères et de petit calibre, représente une menace pour la communauté internationale, surtout par les mouvements d'armes qu'elles engendrent à travers une série de pays de la région sahélo-saharienne, auxquels s'ajoute l'augmentation des migrations illégales. Le problème de la fuite des armes libyennes est lié, selon les experts, aux activités croissantes des terroristes. Ces activités s'étendent géographiquement, comme par le nombre des attentats terroristes, en raison notamment de la fusion avec la criminalité organisée et le trafic de drogues. Les activités des groupes terroristes, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), nous semblent tout particulièrement préoccupantes.

Cependant, les anciennes formes de criminalité persistent également, notamment la traite des personnes à des fins d'exploitation professionnelle et sexuelle et l'utilisation du travail forcé, avec à la clef la contrebande ininterrompue du pétrole et des diamants, toutes activités qui prennent racine en grande partie sur la corruption.

Le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée sont alimentés financièrement par le trafic de drogues. Non seulement l'Afrique de l'Ouest est désormais l'une des plaques tournantes du transit de la contrebande de cocaïne vers l'Europe, mais en outre, elle est en train de devenir une région de fabrication de drogues de synthèse, en même temps qu'un réseau de nouveaux itinéraires d'acheminement de l'héroïne en provenance de l'Afghanistan. Les tensions s'exacerbent

également entre religions, comme en témoignent notamment les attentats à l'explosif perpétrés contre des églises en fin d'année dernière, pendant la fête de l'Aïd, par le groupe terroriste Boko Haram.

Nous estimons que la sécurité dans la région doit être assurée au premier chef par les États de la région, avec l'appui de la communauté internationale, dans un effort global portant particulièrement sur les points suivants.

Premièrement, il convient de régler le problème de la dissémination des armes libyennes. C'est ce qui a motivé l'initiative prise l'année dernière par la Fédération de Russie de présenter le texte de la résolution 2017 (2011) du Conseil, laquelle charge le nouveau Gouvernement libyen, ses voisins et la communauté internationale de régler le plus rapidement possible cette question urgente. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont également fait le constat d'une menace importante à la sécurité due à la prolifération incontrôlée des armes libyennes.

Les fuites de systèmes antiaériens portables à dos d'homme (MANPADS) et d'autres lance-missiles représentent une menace toute particulière, notamment pour l'aviation civile, non seulement dans la région sahélo-saharienne mais également bien au-delà de ses frontières, alors que ces MANPADS intéressent beaucoup, d'après les informations reçues, les organisations terroristes AQMI et Boko Haram. Nous pensons que le travail des organes de l'ONU chargés de la gestion de ce problème pourrait trouver un appui dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Nous pensons en effet qu'il importe que cette instance réponde à la volonté de coopération des quatre pays concernés au Sahel dans la lutte contre la dissémination des armes d'origine libyenne et la mise en œuvre de la résolution 2017 (2011).

Deuxièmement, pour le cas plus que probable où des armes d'origine libyenne échoueraient aux mains de terroristes, il est absolument nécessaire, pour contrer la montée de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues, de renforcer les capacités des forces chargées de la sécurité dans les États de la région. Il convient de mettre en place des mesures globales et intégrées mettant l'accent notamment sur le renforcement de la sécurité aux frontières, ainsi que de la sécurité aéroportuaire, de renforcer l'échange d'informations et la formation des forces chargées de la répression. Rien de cela n'est possible sans l'aide internationale.

Nous appuyons les activités en la matière du système des Nations Unies et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, tout en renforçant notre coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les autres structures régionales africaines chargées de la lutte contre ces problèmes de criminalité.

Il serait également utile de mettre en place un cadre régional global de lutte contre ces menaces, à l'appui du plan régional de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants de la CEDEAO, et qui viendrait également renforcer l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, mise en place en coopération avec l'ONU et INTERPOL. Il convient de faire un usage optimal du cadre mis au point par l'UNODC dans l'optique d'un programme régional intégré pour l'Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014, ainsi que des programmes de pays.

Troisièmement, il importe également, dans une optique à long terme, de mettre davantage l'accent sur la déradicalisation de la population, et en particulier des jeunes, en insistant plus particulièrement sur les problèmes d'emploi et sur l'éducation. Une attention toute particulière doit être accordée au renforcement de l'efficacité de la lutte contre les tendances extrémistes, qui constituent le socle idéologique et le terreau fertile des activités des groupes terroristes dans la région. Il est nécessaire, sous les auspices de l'ONU et de l'UNESCO, de renforcer les efforts pour instaurer dans la région un climat hostile à ces nouvelles problématiques et menaces, en utilisant à cette fin les médias et les structures de la société civile. Nous devons également étouffer dans l'œuf toute tentative visant à entraîner la diaspora régionale dans les activités terroristes.

Quatrièmement, il importe au plus haut point de veiller à l'existence d'une composante juridique efficace dans la lutte contre ces défis liés à la criminalité. Il s'agit avant tout, bien évidemment, de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Il est extrêmement important, pour mettre en place un vaste front de lutte contre la criminalité, de garantir une participation à part entière des États de la région aux principaux accords internationaux, y compris la Convention des Nations Unies contre la

criminalité transnationale organisée de 2000 et ses Protocoles, la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il est tout aussi important de veiller à l'élaboration et à l'application de lois nationales conformes aux dispositions des traités internationaux. Nous notons le rôle clef joué par l'UNODC pour ce qui est d'apporter un appui technique aux États de la région.

Cinquièmement, il serait utile de demander à l'UNODC, dans le cadre de ses enquêtes internationales sur les flux financiers émanant de divers types d'activités criminelles, d'accorder une attention particulière à ce problème concernant l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel. C'est en déstabilisant les appuis financiers des syndicats internationaux du crime que l'on peut les combattre avec succès.

Sixièmement, nous estimons que les questions de sécurité et de développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel sont intrinsèquement liées. Nous encourageons les pays de la région à élaborer, avec la participation de la communauté des donateurs, une stratégie socioéconomique globale et intégrée.

Un rôle important pourrait être joué ici grâce au potentiel des organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de mettre en œuvre des programmes visant à créer des emplois dans les pays de la région et à impliquer les entreprises dans des efforts destinés à réduire les influences sociales favorisant le terrorisme ou toute autre activité criminelle internationale.

La Fédération de Russie possède une grande expérience dans la mise en œuvre de tels programmes, y compris en Afrique de l'Ouest. Notre pays met l'accent sur la fourniture d'aide humanitaire par les canaux de distribution de l'ONU. Nous apportons un soutien bilatéral aux pays de la région en formant des professionnels dans des domaines tels que la santé et la construction, ainsi que le personnel des services de répression.

Nous espérons que ces réflexions seront prises en compte par le Secrétaire général au moment de formuler des recommandations spécifiques au Conseil de sécurité sur les nouvelles mesures à prendre dans ce domaine. Nous pensons que leur mise en œuvre constituera une part importante des efforts globaux déployés par la communauté internationale pour lutter contre les défis et les menaces liés à la criminalité et permettront d'assurer la sécurité et un développement stable dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel.

Il importe que cette région se transforme en une plate-forme de coopération entre toutes les parties concernées, fondée sur les principes du droit international, et non pas un terrain de compétition profitant uniquement au crime organisé et au terrorisme international.

M. Amrani (Maroc) : Ma délégation voudrait, tout d'abord, se réjouir de la présence de S. E. le Président Faure Essozimna Gnassingbé, qui a tenu à rehausser, par sa participation, cette importante séance du Conseil de sécurité. Je voudrais également, au nom du Royaume du Maroc, remercier le Togo d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat sur une thématique de grande importance pour la région ouest-africaine et sahélienne, ainsi que pour l'ensemble du continent africain.

Nous tenons également à remercier le Togo, pour la programmation, le 27 février 2012, d'un débat public pour discuter du rapport de la mission d'évaluation des Nations Unies (S/2012/42) qui s'est rendue dans les pays du golfe de Guinée, ainsi que pour son engagement marqué à défendre les intérêts africains au Conseil de sécurité. Ce prochain débat permettra de compléter, en plus du débat d'aujourd'hui et de celui du mois précédent sur la région du Sahel, la perspective générale de la situation en Afrique de l'Ouest, une région qui nous est chère, et avec laquelle mon pays partage des liens séculaires.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue (UNODC), M. Yuri Fedotov, de leur présence et de leur contribution au débat.

Le crime transnational organisé représente un réel défi à la stabilité des espaces ouest-africains et sahéliens, menaçant la souveraineté des États et l'ensemble des efforts visant à consolider la paix ainsi que le développement de cette région. Aujourd'hui, ces régions se retrouvent à faire face à des défis de plus en plus complexes, provenant notamment du trafic de drogues et de l'émergence d'une nouvelle génération

de crime transnational organisé, caractérisée par des actes de grand banditisme, de piraterie en mer et de terrorisme, activités jusqu'à aujourd'hui inconnues dans notre région. L'ensemble de ces réseaux criminels s'entremêlent et se nourrissent de plus en plus les uns des autres, mais aussi, se mondialisent, augmentant ainsi leur capacité de nuisance et leurs effets de déstabilisation.

De même, le lien et l'interconnexion de plus en plus apparents entre le crime transnational organisé et les groupes armés, les mouvements séparatistes et les groupuscules terroristes sont, dans notre région, une source d'inquiétude à laquelle la communauté internationale se doit de prêter plus d'attention.

En Afrique de l'Ouest, des initiatives louables et importantes ont été lancées aux niveaux national, régional et sous-régional, dont notamment l'adoption du Plan d'action de Praia contre le trafic de drogues, le Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, une nouvelle approche est en train d'être élaborée entre la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée pour combattre les défis émergents dans le golfe de Guinée.

De par son positionnement géographique et en réponse aux défis posés par le trafic transatlantique de drogue et la piraterie dans le golfe de Guinée, le Maroc a déjà pris l'initiative de rassembler, en août 2009, 22 pays africains – du détroit de Gibraltar au cap de Bonne-Espérance –, dont trois siègent, par une heureuse coïncidence, au Conseil de sécurité. Cette initiative a donné lieu à l'établissement de la Conférence ministérielle des États africains riverains de l'Atlantique. Cette conférence, ainsi que l'initiative qui en a découlé, a été conçue comme une plate-forme rassemblant les pays riverains concernés pour faire face aux défis émanant de l'océan Atlantique, à travers un mécanisme de coopération et de coordination souple et flexible, libre des lourdeurs institutionnelles, et, surtout, complémentaire avec les initiatives déjà existantes.

À cet égard, je voudrais indiquer que la première réunion des ministres en charge de la sécurité de cette Conférence est prévue prochainement. Son objectif est d'évaluer les moyens de mettre en œuvre le pilier sécurité du Plan d'action, adopté à Rabat en novembre 2010, œuvrant à renforcer et à fluidifier non seulement la coopération sécuritaire, policière et judiciaire, mais également l'échange d'informations et de renseignements au sein de cet espace, dont l'objectif fondamental est de combattre le crime transnational organisé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le crime transnational organisé ne peut être appréhendé par un État seul. Une solidarité et une action concertée renforcées sont essentielles entre les États de la région ouest-africaine et sahélienne pour appréhender de manière durable les défis multiples posés par ce crime. Ce défi doit donc être abordé dans un cadre plus élargi à travers des mécanismes novateurs et globaux de coopération et de coordination, notamment entre les sous-régions ouest-africaine et nord-africaine.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic transatlantique de drogues, en particulier la cocaïne, une coopération élargie basée sur le principe de responsabilité partagée s'avère indispensable pour trouver des solutions à long terme à ce fléau qui s'enracine, de jour en jour, dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. À cet égard, il importe de soutenir et de renforcer les mécanismes africains sous-régionaux et transrégionaux existants et d'assurer au plus vite leur mise en œuvre. Dans ce contexte, la communauté internationale est appelée à soutenir davantage les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Le partage d'expertise, de renseignements et du savoir-faire dans la lutte contre la criminalité transnationale est un moyen efficace de renforcer les capacités de lutte contre ce crime. Au niveau des États africains riverains de l'Atlantique, de nombreux pays ont marqué leur disponibilité et leur volonté à partager avec les autres membres de l'initiative africaine transatlantique leurs expériences, expertise ou savoir-faire dans le cadre de la solidarité africaine et de la coopération Sud-Sud. Cette approche devrait être reproduite, aussi bien au niveau de la coopération Nord-Sud que dans le cadre de la coopération triangulaire.

Il va sans dire que toute action visant à combattre la criminalité transnationale organisée nécessite l'examen concerté des causes profondes qui favorisent le développement de ce fléau, qui sont la faiblesse de l'état de droit, le manque de coopération judiciaire et policière entre États voisins et à travers les frontières, le manque de capacités, ainsi que les nombreux défis

socioéconomiques qui pèsent sur certains pays de la région.

Par conséquent, nous saluons le rôle précieux que jouent les Nations Unies, particulièrement l'UNODC, ainsi que les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne, pour assister les États de la région dans nombre de ces domaines. Cette coopération mérite d'être renforcée davantage selon une approche cohérente, coordonnée et concertée, abordant, à la fois et de manière équilibrée, les aspects liés à la sécurité et au développement.

En ce qui concerne ce dernier point, on ne saurait trop insister sur l'importance centrale du développement, dans toutes ses dimensions socioéconomiques et humaines, sur la stabilité, la sécurité et la prospérité des États. S. M. le Roi Mohammed VI a toujours prôné la nécessité d'aborder le développement sous tous ses aspects, notamment à travers la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale. Le Maroc croit fermement en cet objectif et est résolument engagé à continuer à le poursuivre en coopération avec d'autres pays africains.

Pour terminer, une riposte rapide et un engagement solidaire des États de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel sont importants et impératifs pour apporter des réponses durables à cette menace. Pour sa part, la communauté internationale, à travers l'ONU, doit aussi établir des mécanismes d'alerte rapide, leur permettant de venir en assistance, si nécessaire et dans les plus brefs délais, aux pays de la région concernés. Le développement doit être la solution primordiale à ce problème.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Togo d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Je salue la présence de S. E. le Président Gnassingbé, qui dirige la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unie contre la drogue et le crime, M. Fedotov, de leurs déclarations.

Ces dernières années, la criminalité transnationale organisée a pris de l'ampleur en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. L'intensification du trafic de drogues et d'armes, de la piraterie et des activités terroristes fait peser une grave menace sur la paix et la stabilité, met en péril le développement économique et social et a une incidence néfaste sur la situation humanitaire dans cette région. La Chine est vivement préoccupée par cette situation.

Nous saluons les efforts que ne cessent de déployer l'Afrique de l'Ouest et les pays de la région du Sahel pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous espérons que les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel s'attacheront à tirer des enseignements des expériences réussies d'autres régions, à renforcer leurs capacités et à promouvoir la coopération dans les domaines de la gestion des frontières, de la justice et du maintien de l'ordre afin d'être mieux à même d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la stabilité dans la région qui leur incombe.

Nous nous félicitons des efforts faits par les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour coopérer avec les pays de la région. Nous appuyons les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel dans leurs efforts visant à renforcer leur coopération pratique par la coordination régionale.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel sont tous des pays en développement et ont besoin de toute urgence d'un appui actif et de l'assistance de la communauté internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. À court terme, le manque de ressources, de technologie et de capacités constitue l'obstacle majeur auquel se heurtent les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous invitons la communauté internationale à augmenter sa contribution en termes de capitaux et de technologie et à apporter une assistance efficace aux pays et aux organisations régionales concernés dans le plein respect de la souveraineté de ces pays. Nous espérons que l'ONU jouera activement le rôle de coordination qui lui revient à cet égard et que les membres des organisations régionales et des institutions spécialisées des Nations Unies exploiteront pleinement leurs avantages et leur savoir-faire afin de promouvoir l'intégration et l'allocation des ressources pour que les efforts des pays et des organisations de la région soient couronnés de succès.

Il faut que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans les pays de la région du Sahel et prenne les mesures qui s'imposent au moment voulu. À long terme, la pauvreté et les retards dans le

développement économique et social constituent un terreau fertile pour la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans les pays de la région du Sahel. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures concrètes et efficaces pour aider les pays de la région à assurer leurs relèvement et développement économiques, à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie afin de remédier aux causes profondes de ce problème.

La situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel a des conséquences importantes sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Le problème actuel de la prolifération d'armes en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel a des origines historiques, mais l'évolution récente de la situation régionale a exacerbé ce problème, ce qui préoccupe profondément la Chine. Nous espérons que les acteurs concernés au sein de la communauté internationale en tireront les enseignements qui s'imposent et feront preuve de prudence dans la gestion des crises et des conflits régionaux, qu'ils continueront de régler les différends pacifiquement par le dialogue et la négociation, qu'ils éviteront de prendre des mesures qui débordent du cadre du mandat du Conseil de sécurité et qu'ils joueront un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous souhaiter chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Président, et vous remercions d'avoir convoqué le présent débat et de le présider. Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue aux représentants de haut niveau qui sont parmi nous aujourd'hui, et remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de leurs exposés très détaillés et très concis.

L'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel connaissent une situation critique sur le plan de la sécurité que des facteurs, tant endogènes qu'exogènes, sont venus exacerber. La présence de différentes formes de criminalité transnationale organisée, ainsi que la prolifération des armes légères et de petit calibre et la menace que représente une présence terroriste accrue, sont des préoccupations qui requièrent une coopération internationale aux fins d'apporter un appui approprié aux efforts des organisations régionales et sous-régionales.

Nous partageons la préoccupation exprimée dans le rapport de la mission d'évaluation au Sahel (voir S/2012/42) et rappelée par le Secrétaire général, qui est que les effets combinés de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des catastrophes naturelles, auxquelles s'ajoutent la fragilité institutionnelle et un accès limité aux services sociaux de base, ont aggravé la vulnérabilité des communautés du Sahel et accentué leur dépendance de l'aide humanitaire. Ce tableau confirme qu'il est nécessaire d'adopter des mécanismes et des mesures efficaces pour renforcer la coopération internationales et la coordination entre États face aux diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée, ainsi que pour empêcher le terrorisme de trouver un terreau fertile dans la région.

L'Organisation tout entière doit agir pour fournir une assistance, régler les problèmes les plus urgents et trouver des solutions à long terme aux problèmes structurels. Nous sommes d'accord avec la recommandation d'adopter une approche intégrée face à ces défis, en maintenant l'équilibre entre les efforts visant à renforcer la sécurité et ceux visant à promouvoir le développement socioéconomique de la région.

De même, nous appuyons la conclusion à laquelle est parvenue la Mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée, à savoir que toute stratégie régionale viable ou durable de lutte contre la piraterie doit aussi inclure des mesures destinées à réduire le taux élevé de chômage chez les jeunes et les disparités sociales, la prévalence de la corruption et le commerce illicite des armes, entre autres mesures structurelles (voir S/2012/45). Dans le cadre de cette approche intégrée, qui accroît la cohérence entre les domaines de la justice, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme pour ce qui est de cette question et d'autres inscrites à son ordre du jour, le Conseil de sécurité joue un rôle important s'agissant d'appuyer le renforcement de l'état de droit et de veiller au renforcement des capacités nationales qui garantissent le fonctionnement des institutions et la fourniture des services de base.

Nous convenons avec M. Fedotov que le Conseil de sécurité doit participer à l'importante tâche entreprise par d'autres organes de l'ONU. Toutefois, l'augmentation de la criminalité organisée peut menacer les progrès en matière de renforcement de la stabilité, de bonne gouvernance et de mise en place des institutions dans les situations inscrites à son ordre du jour.

Il faut reconnaître que la criminalité transnationale organisée sous ses différentes formes revêt une dimension mondiale. Elle produit des milliards de dollars, engendrant violence et corruption et affectant la communauté internationale dans son ensemble. L'ampleur et la complexité de ce phénomène requièrent des efforts intégrés et coordonnés de la part du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Il est donc nécessaire de continuer de souligner le rôle de l'Assemblée générale en tant que forum de débats et de dégagement d'un consensus pour régler ces questions et relever ces défis.

Nous sommes préoccupés par cette propension à oublier les accords conclus dans le cadre de l'Assemblée générale s'agissant de la criminalité transnationale organisée et du problème mondial de la drogue en tant que concepts globaux, et des moyens qu'il nous faut pour y faire face. Cette tendance constitue un pas en arrière par rapport aux engagements précédents, pris sur la base de la responsabilité partagée et de la nécessité d'adopter une approche intégrée et équilibrée dans le cadre de la coopération internationale.

Parallèlement, il est nécessaire que la communauté internationale s'attaque à toutes les activités criminelles avec la même détermination. L'Organisation doit disposer d'instruments contraignants pour renforcer le contrôle sur le commerce des armes légères et de petit calibre, les explosifs et le matériel connexe et les munitions, et sur le traçage, l'identification et l'interdiction de leur transfert à des acteurs non étatiques.

Parmi les autres mesures spécifiques pouvant contribuer à améliorer la situation au Sahel et en Afrique de l'Ouest, il y a le renforcement du contrôle des frontières par le biais du transfert de la technologie et de la fourniture des ressources financières nécessaires, la signature d'accords de coopération pour des systèmes judiciaires efficaces, l'échange d'informations et l'assistance dans l'application des normes internationales en vigueur.

La Colombie est convaincue que des alliances stratégiques sont nécessaires pour garantir que nous œuvrions ensemble à l'édification de sociétés plus sécurisées, car des actions isolées face à la criminalité transnationale et multidimensionnelle sont insuffisantes. L'objectif de la communauté internationale doit être d'éliminer toutes les formes de criminalité organisée dans le cadre de la coopération internationale.

Nous réaffirmons que nous sommes déterminées à agir aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Nous participons à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et nous coopérons aux fins de renforcer les capacités des pays de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre la criminalité internationale organisée, notamment le trafic de drogues, et pour veiller à ce que justice soit rendue.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat et de votre présence en personne aujourd'hui.

L'Allemagne attache une grande importance à la lutte contre la criminalité organisée. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par la délégation du Togo à cet égard. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général de ses observations et M. Fedotov de son exposé au début de la séance.

Nous constatons tous avec une préoccupation croissante l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. La prolifération de la criminalité transnationale organisée – notamment le trafic illicite de stupéfiants et d'armes et la traite des êtres humains, ainsi que le phénomène plus récent des actes de piraterie dans le golfe de Guinée – et l'insécurité vont de pair. Elles sont facilitées par une mauvaise gouvernance, une faible application de l'état de droit et la corruption.

Les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit sont particulièrement vulnérables face aux activités criminelles organisées qui, à leur tour, sapent encore plus les institutions déjà affaiblies de ces États. Ces dernières années, les liens et partenariats de convenance noués entre criminalité organisée et groupes terroristes sont devenus particulièrement préoccupants.

La majorité des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ne disposent pas des capacités et de l'équipement voulus pour contrer efficacement les activités criminelles et terroristes. Parallèlement, la criminalité transnationale organisée représente une menace pour la sécurité qui, par définition, ne peut être contrée par un pays seul. Une approche globale, intégrée est nécessaire face à la criminalité transnationale organisée. Il faut renforcer la

coopération et la coordination entre pays affectés, ainsi qu'avec et entre organisations régionales. Il faut surtout améliorer la mise en commun des informations.

À cette fin, plusieurs instruments et initiatives ont été développés mais, pour les mettre en œuvre efficacement, il faut renforcer les capacités nationales et régionales, il faut une volonté politique forte et un appui financier suffisant. Je voudrais mettre en relief l'exemple suivant.

Au plan mondial, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, notamment son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, revêt une importance particulière. Nous nous félicitons de ce que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ait mis en place un cadre d'action fournissant une directive pour l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants, et nous encourageons les États parties à utiliser cet outil utile. La Convention de Palerme, comme d'autres conventions des Nations Unies portant sur la criminalité organisée et les drogues illégales, fournit d'importants instruments juridiques pour lutter contre ces fléaux de l'humanité.

Au niveau de la région, le plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour 2008-2011 représente un cadre prometteur pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Il serait bon qu'il soit prorogé jusqu'en 2012, voire au-delà, et que sa mise en œuvre soit accélérée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL ont joué un rôle crucial s'agissant de prêter assistance au plan d'action de la CEDEAO, par le biais de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Ses unités opérationnelles en matière de coopération – baptisées cellules de lutte contre la criminalité transnationale – pourraient servir d'exemple à d'autres régions.

La plate-forme régionale de coopération judiciaire des pays du Sahel, créée en 2010, vise à institutionnaliser la coopération judiciaire pour prévenir et lutter contre la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme. Nous encourageons les autres États de la région à rejoindre cette plate-forme.

Une coopération régionale et internationale efficace dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée dépend grandement de la stabilité et des capacités de chaque partenaire impliqué. Il faut donc renforcer les capacités nationales et attaquer les causes profondes dans les pays vulnérables à la criminalité organisée. Cela implique de promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance si l'on veut favoriser le développement socioéconomique.

L'Allemagne collabore avec des pays d'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, ainsi qu'avec des organisations régionales et avec les institutions de l'ONU concernées, pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment en s'attaquant à ses racines profondes. À cet égard, je voudrais mentionner l'appui que nous prêtons au Programme mondial de contrôle des conteneurs, dont l'objectif est d'assurer un contrôle efficace des conteneurs de fret dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, afin d'éliminer et de prévenir le trafic de drogues qui, en provenance d'Amérique du Sud, transite par l'Afrique de l'Ouest pour parvenir en Europe.

En outre, nous appuyons les projets de renforcement des capacités visant à consolider l'état de droit et les systèmes judiciaires en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria, au Niger et en Sierra Leone. Nous soutenons également les activités menées par la CEDEAO dans les États de la région pour renforcer les capacités des forces de police dans les situations d'après conflit.

L'Allemagne coopère par ailleurs avec la Côte d'Ivoire pour contrôler les armes légères et de petit calibre, en apportant son concours aux autorités concernées, par des activités de formation et de renforcement des capacités, et en mettant au point des mécanismes de collecte des armes au niveau communautaire. Nous contribuons à la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel, qui aborde les questions de développement autant que de sécurité et a pour but de renforcer la coopération régionale.

Dans la perspective de s'attaquer aux causes socioéconomiques profondes et de longue date de la criminalité transnationale, nous rappelons qu'il y a à peine une semaine, des accords portant création du Centre ouest-africain de service scientifique sur les changements climatiques et l'utilisation adaptée des terres ont été signés à Lomé. Cette initiative orientée vers l'avenir est conçue pour répondre aux changements climatiques et pour préserver des moyens

de subsistance durables dans la région. Les changements climatiques constituent sans aucun doute l'une des causes profondes de la crise alimentaire qui sévit actuellement au Sahel.

L'Allemagne a récemment affecté des fonds supplémentaires s'élevant à 12 millions d'euros à l'aide alimentaire dans la région, et l'aide alimentaire de l'Union européenne a été portée de 95 millions à 124 millions d'euros. Nous espérons que des efforts concertés permettront de surmonter cette crise humanitaire.

Pour conclure, je voudrais souligner que ma délégation s'associe à et s'aligne sur la déclaration qui sera faite plus tard par l'Union européenne.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé et de présider ce débat important, et d'avoir clairement fait part de votre préoccupation au début du présent débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour sa contribution, ainsi que M. Fedotov pour son exposé aujourd'hui.

Il est naturel que le Conseil de sécurité ait récemment centré son attention sur les menaces potentielles que les trafics de drogues, d'armes, de pétrole, de produits de contrefaçon et autres marchandises font peser sur la paix et la sécurité régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Ces menaces sapent la stabilité et le développement économique de la région, et alimentent les conflits et le terrorisme. Le Royaume-Uni se félicite du leadership dont fait montre le Togo à ce sujet.

Nous convenons nous aussi que de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest semblent être sortis d'une longue et difficile période marquée par la guerre civile. Cela étant, la région du Sahel est toujours confrontée à toute une gamme de difficultés complexes et interconnectées, parmi lesquelles l'insécurité alimentaire, les conflits, le terrorisme, l'insuffisance des capacités de certains États et les chocs climatiques. Outre une crise humanitaire de plus en plus grave dans la région, les rebellions touaregs récentes dans le nord du Mali et les signes d'une ambition croissante d'Al-Qaida dans la région en font une zone critique à laquelle la communauté internationale doit impérativement porter attention.

Vaincre le terrorisme, faire vaciller la criminalité organisée et, avant tout, instaurer une paix et une sécurité durables dans la région sont des questions que le Conseil de sécurité doit en effet examiner.

Le Royaume-Uni collabore étroitement avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que la sécurité et le développement au Sahel soient encouragés selon une approche cohérente et attentive. L'un des principaux outils à cet égard est la Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel adoptée par l'Union européenne, à laquelle le Royaume-Uni est heureux d'apporter son appui.

L'année 2011 a été marquée par une nette augmentation du nombre et de l'impact des vols à main armée et des incidents de piraterie dans le golfe de Guinée, en liaison avec la pêche illégale, le détournement de pétrole brut, le trafic de drogues et d'armes et la traite des personnes. Ces incidents semblent survenir principalement au large des côtes du Nigéria et du Bénin, bien qu'il ait été fait état d'attaques un peu plus loin le long du littoral et au large. Certaines de ces attaques attestent le recours à des « navires mères ». Ces incidents menacent la sécurité et la stabilité économique et sociale des pays de la région. Il en va donc de nos intérêts à tous de coopérer pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité maritime afin d'éviter toute déstabilisation accrue et, comme d'autres orateurs avant moi, je me félicite de l'occasion qui nous sera donnée en fin de mois de débattre plus avant de ce thème.

Nous estimons que le meilleur moyen de défendre la sécurité maritime dans le golfe de Guinée est d'élaborer une réponse régionale. Nous encourageons les États de la région à collaborer plus étroitement sur cette question, tant entre eux qu'avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il est important que des mesures soient prises dès maintenant pour éviter une nouvelle détérioration de la situation et nous espérons que les chefs d'État ouest-africains sauront accorder la priorité qui convient aux activités visant à endiguer tout l'éventail des menaces qui pèsent sur la sécurité maritime de leurs pays.

À cet égard, le Royaume-Uni félicite chaleureusement la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale du leadership et de la collaboration dont elles ont fait preuve afin d'élaborer ensemble une stratégie de sécurité maritime pour l'Afrique de l'Ouest.

Nous accueillons d'autre part très favorablement l'initiative prise par ce secteur économique de créer un centre de partage des informations sur le commerce

maritime, qu'abrite le Maritime Trade Office du Royaume-Uni, lequel s'est révélé d'une aide précieuse pour lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

Tout comme la piraterie, le problème du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest nécessite des solutions régionales en complément des mesures spécifiques prises au niveau national. Nous attendons avec intérêt que les Ministres de la CEDEAO mettent en œuvre le plan régional de lutte contre le trafic de drogues adopté en 2008. Le trafic de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest alimente la corruption et le conflit. Il entrave le développement économique et fait peser une menace directe sur les pays qui se débattent contre la consommation illicite de drogues. Selon les estimations de l'ONU, environ 50 tonnes de cocaïne, d'une valeur de quelque 1,8 milliard de dollars, transitent illégalement chaque année par l'Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe. Au cours des seuls six derniers mois, près de 400 kilogrammes de cocaïne, d'une valeur marchande de plus de 30 millions de dollars au Royaume-Uni, ont été saisis par les autorités togolaises.

Le débat d'aujourd'hui est important et opportun et je remercie le Togo de faire preuve de leadership sur cette question. Nous appuyons pleinement le projet de déclaration présidentielle qui a été négocié par le Togo et adopté par le Conseil.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué le présent débat et, notamment, de vous être personnellement joint à nous aujourd'hui. Par ailleurs, nous accueillons favorablement le document de réflexion (S/2012/83, annexe) distribué par votre délégation pour fournir une base à notre débat, ainsi que les exposés faits par le Secrétaire général et par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Je voudrais mettre l'accent sur cinq aspects qui portent davantage sur la dimension thématique que sur la dimension géographique de la question inscrite faisant l'objet du débat public d'aujourd'hui. Même si nous ne pouvons apporter qu'une contribution modeste à l'examen de la situation particulière qui est celle de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, il n'en demeure pas moins malheureusement que mon pays est lui aussi directement victime de la criminalité transnationale organisée et que par conséquent il peut faire profiter de son expérience en la matière.

Tel est précisément le premier aspect que je veux aborder. Aujourd'hui l'attention du Conseil est focalisée sur la situation en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, mais nous pourrions tout autant parler de la situation qui règne dans ma région, l'Amérique centrale. Autrement dit, la criminalité transnationale organisée est un problème universel et de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire sont désormais des points de transit pour toutes sortes d'activités illicites, que se soit le trafic de drogues, la traite des êtres humains, la contrebande de biens durables volés, le trafic de pierres précieuses ou autre. Le phénomène présente un certain nombre de points communs, à commencer par la vulnérabilité des pays touchés.

Ces pays se caractérisent souvent par une position géographique propice au transfert des biens ou services illicites de leur lieu d'origine vers les marchés de consommation finale. De manière générale, ce sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, dotés d'institutions judiciaires ou de sécurité peu efficaces, avec un grand nombre d'habitants disposant de maigres revenus – ce qui fait qu'ils peuvent être facilement tentés de se livrer à des activités en marge de la loi –, et ayant une culture d'opacité en matière de gestion financière.

En outre, on sait que les sommes très importantes maniées par les cartels de la criminalité transnationale ont relativement plus de poids sur les économies de taille réduite, ce qui permet à ces réseaux de corrompre, voire d'intimider, les personnes à même de faciliter leurs activités illicites. Ce phénomène ne constitue pas toujours une menace à la paix et à la sécurité, mais il en a indiscutablement le potentiel dans un certain nombre de cas.

Ceci m'amène au deuxième aspect que je veux évoquer, à savoir que dans la mesure où une activité illicite est transnationale, il convient de la combattre au moyen d'actions robustes dans chaque pays, alliées à une forte dose de coopération internationale. Même s'il s'agit d'un lieu commun, il n'en demeure pas moins que les pays qui sont les principaux marchés destinataires des activités illicites des réseaux criminels sont coresponsables du phénomène de la criminalité transnationale et doivent, par conséquent, assumer leur part de responsabilité dans la lutte contre ce fléau.

La coopération, quant à elle, peut prendre de multiples formes, de la coopération en faveur du

renforcement des capacités nationales à l'adoption de normes et d'accords internationaux. L'expérience du Guatemala en matière de coopération est intéressante à cet égard, puisqu'elle a associé l'Organisation des Nations Unies, les autorités nationales et la communauté des donateurs dans la mise en place de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Pour ce qui est des normes et accords internationaux, à titre d'exemple, nous sommes partie à la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et aux trois conventions internationales sur le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Comme les membres le savent, le Conseil de sécurité ainsi que l'Assemblée générale ont contribué à limiter les transactions illicites de diamants, surtout lorsque le produit de ce commerce alimente les conflits armés. Ce résultat est le fruit de la coopération internationale.

Le troisième aspect porte sur le fait que la lutte contre la criminalité transnationale organisée est un domaine hautement propice à la coopération intrarégionale, que ce soit en Afrique de l'Ouest ou en Amérique centrale. Lorsqu'un groupe de petits États se retrouve confronté à ce phénomène, la logique leur dicte de resserrer les rangs et de coopérer pour régler ce problème commun. Dans notre cas, par exemple, les gouvernements centroaméricains ont adopté une stratégie régionale pour la sécurité qui comporte quatre composantes : la lutte contre le crime, la prévention du crime, le renforcement des institutions ainsi que la réintégration et la réinsertion des criminels et la gestion des prisons. Une commission pour la sécurité en Amérique centrale a été mise en place afin d'assurer le suivi des projets spécifiques relatifs à chacune des composantes susmentionnées. Cette commission travaille aussi en coopération étroite avec le Mexique et la Colombie, ainsi qu'avec plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'ensemble de cette initiative s'inscrit dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Quatrième aspect, la criminalité transnationale organisée qui, au sein du système des Nations Unies, tend principalement à relever de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a des répercussions sur quasiment toutes les activités de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle elle a mobilisé l'attention de l'Assemblée générale, du Conseil économique et sociale et de certains de ses organes subsidiaires, ainsi que du Conseil de sécurité, en fonction des aspects précis qui étaient examinés. Il s'agit donc d'une question transversale qui, entre autres dimensions, peut porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, il nous semble préférable de lutter contre ce phénomène au moyen d'une approche plus globale, qui passe dans une large mesure par la mise en œuvre de stratégies de rechange afin d'encourager les acteurs économiques à se consacrer à des activités à la fois licites et rentables.

Enfin, et cela découle directement de ce que je viens de dire, la lutte contre la criminalité transnationale organisée appelle une action intégrée et globale. Il convient de s'attaquer au problème du point de vue à la fois de l'offre et de la demande des biens et services en question. Il convient aussi que tous les pays renforcent leurs institutions chargées de la sécurité et de la justice, afin de poursuivre et de punir les coupables. Parallèlement, il faut offrir des solutions de remplacement aux personnes qui tirent leurs moyens de subsistance des activités illicites, qu'il s'agisse des chefs de cartel ou de la myriade d'individus vivant de ces activités faute de mieux.

Je suis sûr, Monsieur le Président, que ces enseignements tirés de l'expérience centroaméricaine pourront être utiles à votre région.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président togolais d'être présent aujourd'hui, ce qui témoigne de l'importance de la question à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. Je crois que tous ceux qui ont pris la parole jusqu'à présent ont massivement appuyé cette initiative tout à fait opportune.

Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. BAN Ki-moon, de son exposé et de tous les efforts qu'il déploie sans relâche pour assurer le suivi de la situation dans la région. Nous remercions également M. Alexander Zmeevskiy de nous avoir livré le fruit de sa réflexion sur la question.

L'attachement du Pakistan à la sécurité et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest correspond à un engagement de longue haleine, profondément enraciné. Au cours des années, nos soldats de la paix dans cette région ont été déployés en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Libéria et nous portons par conséquent un intérêt constant au bien-être de la région. Le Pakistan entretient également des relations étroites avec tous les pays de la région sahélienne et appuie les efforts que déploient leurs gouvernements en faveur de la paix, de la stabilité et du développement socioéconomique.

Les défis de taille que doivent relever les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont des incidences fâcheuses sur leur stabilité et leur développement. Les causes qui sous-tendent ces défis sont complexes et je les énumérerai ici : l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'ingérence et l'intervention étrangères, et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Depuis quelque temps, ces difficultés ont été encore exacerbées par la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes et de stupéfiants, la piraterie et le terrorisme, lesquels, par leur travail de sape des gouvernements et de la stabilité sociale et économique, provoquent un retour en arrière sur les acquis obtenus, surtout dans les pays sortant d'un conflit.

Plusieurs rapports récents de l'ONU ont mis en exergue l'aggravation des conditions économiques, humanitaires et de sécurité des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel en raison de ces menaces. D'après le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2011/811), l'Afrique de l'Ouest demeure pour les organisations criminelles une zone de choix pour le transit de la cocaïne et de l'héroïne. De même, le rapport de la mission d'évaluation (S/2012/42) souligne l'impact qu'a eu la crise en Libye sur la situation déjà précaire que connaissait le Sahel sur le plan de la sécurité.

Pour la région du Sahel, la crise en Libye a eu l'effet du génie de la bouteille : la bouteille a été débouchée et le génie est sorti. Beaucoup d'entre nous ici ne sont pas même encore conscients des méfaits que ce génie continue de répandre dans la région.

Mais quand je suis dans le doute, je me tourne vers l'importante source d'information que constitue l'Union européenne. Je lis par exemple son journal, d'où je tire la Stratégie pour le développement et la sécurité au Sahel. Cette stratégie s'articule autour de quatre grands thèmes, dont je lis ici le premier, qui est le plus important :

> « […] l'on ne saurait séparer la sécurité et le développement » au Sahel – c'est un point très important – et « une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité est indissociable de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté dans la région ».

Je lis encore :

> « Le Sahel est une des régions les plus pauvres du monde. Il est confronté à la fois à des problèmes d'extrême pauvreté, aux effets du changement climatique, à des crises alimentaires fréquentes, à une croissance rapide de la population, à une gouvernance fragile, à la corruption, à des tensions internes persistantes, au risque d'une radicalisation et d'un extrémisme violent, aux trafics illicites et aux menaces que le terrorisme fait peser sur la sécurité. »

Nous avons là, je pense, un bilan beaucoup plus complet sur cette région de la part de l'Union européenne. Nous devons y puiser. On y cite les trois principaux États sahéliens, la Mauritanie, le Mali et le Niger, bien que les mêmes conditions géographiques, et par conséquent les problèmes qui vont avec, concernent des parties du Burkina Faso et du Tchad.

La lecture de cette stratégie est motivée par un examen de ce qui explique les sentiments si forts exprimés par nos amis d'Europe, et à juste titre. Je pense que les États du Sahel, qui sont parmi les plus pauvres du monde, sont exposés de ce fait à des tensions immenses. La prolifération des armes en provenance de Libye s'est avérée une catastrophe. Le Mali voit déjà ses efforts acharnés de reconstruction de son cadre politico-économique, dans le cadre de la Stratégie européenne susmentionnée, gravement remis en question.

Je tiens à dire que nous avons peut-être fait preuve d'un certain laisser-aller en permettant que cette situation échappe à ce point à tout contrôle. Peut-on dire, en effet, que nous contrôlons la situation? La réponse est « Peut-être bien que oui, mais peut-être bien plutôt que non ». La raison en est que la plupart des institutions qui examinent cette région, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) souffrent, malheureusement, d'un manque d'effectifs, d'un manque de financements et d'une abondance de doubles emplois sur nombre de questions. Et pourtant, personne ne contrôle la situation. Nous avons entendu plusieurs membres expliquer ici comment nous pouvions recentrer une telle situation par l'institutionnalisation. C'est ce que nous avons fait, récemment, entre l'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan, et d'ores et déjà, une cache de trois tonnes d'armes vient d'être arrêtée au cours des derniers jours.

La question qui se pose est réellement la suivante : sommes-nous intéressés par une action au

coup par coup, ou allons-nous essayer d'aider substantiellement cette région. Quelle est la raison de ma question? Je pense que nous n'avons pas vraiment réfléchi à ce qui se passe actuellement. À ce jour, eu égard au financement de cette région, malheureusement, le Conseil serait surpris de savoir que tandis que le trafic de drogues aux États-Unis rapporte 37 milliards de dollars par an, il représente en Europe, sans compter les récentes fluctuations de l'euro contre le dollar, environ 33 milliards de dollars par an, soit un chiffre pratiquement analogue, en tenant compte de la variation du cours de l'euro. Selon mes amis de l'UNODC, environ 13 ou 14 % de tout le trafic européen illicite provenant d'Amérique du Sud pénètre par la région que nous examinons ici aujourd'hui. Nous parlons ici de quelque 4,25 milliards de dollars.

Dans une région où l'économie des pays représente, en chiffres cumulés, 7 ou 8 milliards de dollars, il ne s'agit pas de se contenter d'examiner, dans un débat de ce type, les montants qui transitent par les pays concernés en disant simplement « Oh, vous n'avez pas les institutions qu'il faut, mais au moins, vous devez donner les moyens nécessaires à celles que vous avez ». Prenons l'UNODC, dont le budget est de 460 millions de dollars, financé à 50 % par des contributions volontaires. Il donne 10 % de cette somme à cette région. Cela signifie que 4 millions de dollars vont à la lutte contre des rentrées de 4 milliards de dollars. Je ne pense pas que cela soit très facilement gérable. Nous ne nous sommes pas véritablement et honnêtement dotés des moyens nécessaires pour résoudre ce problème. Je pense qu'il nous faut avoir, sur ce point, un peu plus les pieds sur terre.

J'estime également que nous tendons à oublier certains aspects. Si je salue le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime, le Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, leurs résultats ne sauraient être optimaux en raison des différentes contraintes, dont la moindre n'est pas que la plupart de ces pays gèrent ces problèmes isolément. Ils ne sont pas systématiquement aidés dans leur action.

Donc, puisque nous abordons toutes sortes de situations, il me semble qu'il y a eu une nouvelle détérioration. Les efforts visant à interdire ne feront qu'augmenter le prix des drogues, sans supprimer le problème. Actuellement, nous observons qu'un grand nombre de personnes vivant dans ces régions succombent à ce fléau, ce qui va aggraver encore la situation. Je crois que l'Europe, en tant que consommateur final, devrait investir bien davantage et porter beaucoup plus d'attention à son propre document de stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel, en prenant des engagements financiers bien plus considérables. Je ne vois rien de la sorte à l'ONU.

Je crois qu'un autre aspect à surveiller est, comme je l'ai dit plus tôt, l'exploitation illégale des ressources naturelles. L'Afrique demeure un continent riche en ressources, mais elles sont pillées depuis des années. Malheureusement, nous observons que ceux qui pillent ces pays sont très souvent des membres des gouvernements ou occupent d'autres fonctions de pouvoir, mais ce que nous n'avons pas compris, c'est que nous pouvons encore plus facilement lister les utilisateurs finals de toutes ces richesses pillées car ils siègent tous parmi nous aujourd'hui – peut-être en fais-je moi-même partie. Nous devons faire le point en nous-mêmes et être capables de dire « Voilà où cela va », puis nous persuader entre nous, membres du Conseil, de faire preuve de retenue morale afin d'être en mesure de mettre fin à ce pillage.

C'est ce qui s'est passé récemment dans le commerce des terroristes, pour lequel nous avons affirmé que l'argent ne saurait transiter par le biais d'autres sources; il doit passer à travers un processus bancaire pour ne pas paraître suspect. Certes, nous pouvons faire quelque chose de la sorte s'agissant d'aider l'Afrique à conserver pour ses propres populations les ressources qui lui sont ravies de manière si impitoyable. Faisons donc ce que les Européens préconisent, à savoir renforcer les capacités des États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Cela aidera à lutter contre la criminalité transnationale, car ils savent mieux comment gérer ce problème, à condition qu'ils disposent de quelques ressources pour ce faire.

Enfin, je dirais que nous devons, à l'ONU, agir de manière cohérente dans la région, en répondant aux diverses conditions à remplir pour relever ces défis. Toutes les entités des Nations Unies concernées sont présentes sur le terrain dans la région, mais il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination et synergie entre leurs rôles respectifs et individuels. Mais les pays de la région – point qui doit être

réaffirmé ici – doivent jouir d'un privilège et d'un statut particuliers pour réussir à les faire converger; en d'autres termes, ils doivent avoir une présence plus forte et plus massive sur la scène que l'ONU définit pour elle-même en vue de venir en aide à la région.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier et à féliciter la présidence togolaise d'avoir convoqué ce débat public sur l'impact de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Nous saluons la présence à cette réunion très importante de S. E. le Président de la République togolaise. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général BAN Ki-moon de sa déclaration et à M. Fedotov de son exposé.

L'intensification des menaces transnationales contribuent à saper la gouvernance, le développement socioéconomique et la stabilité, ainsi que les progrès enregistrés dans la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Nous notons que, malgré la situation fragile de la sécurité dans un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, aucune crise majeure n'a été signalée ces derniers temps. Nous nous félicitons des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et ses partenaires du système des Nations Unies, ainsi que celles de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des autres organisations concernées qui ont contribué à cette situation. Il convient en outre de noter les efforts déployés par les gouvernements respectifs à cet égard. Il faut louer les États et les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel d'avoir adopté un certain nombre d'initiatives et de mesures importantes aux niveaux national et régional afin de lutter contre la menace de la criminalité organisée dans leur région.

Dans le même temps, malgré les progrès réalisés, les menaces à la paix et la stabilité demeurent et nécessitent une sérieuse et constante attention. Comme les autres membres du Conseil, l'Azerbaïdjan est gravement préoccupé par les activités terroristes et séparatistes, ainsi que par l'intensification de la violence et des attaques perpétrées par des groupes armés, aggravées par la prolifération illicite d'armes en provenance de l'intérieur et de l'extérieur de la région. Il ne faut pas non plus sous-estimer le risque de prolifération de ces armes en dehors de la région, et la possibilité qu'elles tombent entre les mains de terroristes et de séparatistes dans d'autres régions du monde.

Un respect plus strict de l'ordre international fondé sur l'état de droit et le droit international est essentiel pour la coopération entre les États afin de relever les défis communs et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Azerbaïdjan insiste sur l'importance de faire en sorte que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel soient pleinement observées et respectées.

Il est clair que la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel ne peuvent pas contrer ces menaces à eux seuls. Même des efforts nationaux couronnés de succès ne sauraient assurer le retour à la normale et fournir une solution globale s'ils ne sont pas étayés par le système des Nations Unies et par l'ensemble de la communauté internationale. Il convient de prêter une attention particulière aux appels en provenance de chacun des pays, qui ont besoin de renforcer leurs capacités et de fonds pour contrer ces menaces et relever ces défis.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son initiative d'avoir déployé une mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans la région du Sahel, ainsi que du rapport détaillé (voir S/2012/42) que la mission a présenté. Les analyses effectuées par la mission illustrent la nécessité de renforcer la coopération, notamment par l'élaboration d'une approche commune pour la région du Sahel. Nous partageons l'avis de la mission que toute stratégie immédiate à long terme doit prendre en compte les causes profondes des problèmes qui se posent dans la région. Les conclusions et recommandations de la mission à cet égard appellent un examen sérieux, et nous espérons qu'elles contribueront à l'amélioration de la stratégie mise au point à l'échelle du système des Nations Unies et visant à répondre aux besoins des États respectifs.

L'intensification de la piraterie maritime est un autre défi qui exige un effort concerté de la part des pays et des organisations de la région, avec le soutien de la communauté internationale. En effet, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée sont devenus plus fréquents ces derniers mois. Ce phénomène représente une menace non seulement pour la paix et la sécurité, mais aussi pour le développement politique et socioéconomique des pays concernés.

Nous saluons les efforts nationaux des pays touchés pour mobiliser l'attention internationale sur ce problème. Dans le même temps, il est essentiel d'élaborer une stratégie globale pour lutter contre la piraterie, ce qui est expressément mentionné dans la résolution du Conseil 2018 (2011) du 31 octobre 2011. En outre, il importe que les pays de la région reçoivent l'appui nécessaire, y compris l'assistance financière, pour renforcer leur capacité à lutter contre la piraterie. Nous attendons avec intérêt de discuter de ce sujet lors du débat auquel il donnera lieu d'ici à la fin du mois.

Il faut faire davantage concernant le dialogue intercommunautaire et interreligieux, qui est, à notre avis, extrêmement important s'agissant des efforts déployés pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Il est évident que le succès dépendra d'une plus grande cohérence entre toutes les parties prenantes. Il est donc important et louable que, malgré l'origine régionale diverse des membres du Conseil, tous les pays soient disposés à travailler de manière plus coordonnée.

Enfin, l'Azerbaïdjan appuie le projet de déclaration présidentielle sur la question qui sera rendue publique après le débat.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir diriger notre séance d'aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue au Président Faure Essozimna Gnassingbé du Togo au Conseil et nous nous réjouissons de ce qu'il ait participé personnellement à la présente séance. Nous félicitons le Togo d'avoir organisé ce débat sur l'impact du trafic de drogues et de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Nous remercions le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de leurs observations riches d'information.

Au cours des dernières années, l'Afrique de l'Ouest a fait des progrès considérables en matière de sécurité et de développement. Les conflits violents et les violences électorales qui sévissent dans la région pendant des années ont pris fin et les pays jadis ravagés par des conflits connaissent aujourd'hui une phase de développement postconflit. Ces progrès sont de plus en plus menacés par la criminalité transnationale organisée, et notamment les armes illicites, le trafic de drogues, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et le terrorisme.

Le trafic de drogues et la criminalité organisée ont des incidences négatives sur la sécurité et la stabilité des États. La communauté internationale, en collaboration avec les pays de la région, doit continuer à appuyer les initiatives régionales destinées à combattre ce fléau qu'est le trafic de drogues et la criminalité organisée. À cet égard, nous estimons que les Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doivent coordonner leurs efforts visant à appuyer la région et les pays du Sahel dans leur lutte contre la criminalité organisée.

À cet égard, nous saluons l'initiative prise par l'UNODC de collaborer étroitement avec la CEDEAO en vue de mettre au point un plan régional prévoyant des mesures audacieuses pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée dans la région. L'Afrique du Sud estime que cette intervention, menée en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et intégrée à ses activités, appuie directement la mise en œuvre de la déclaration politique et du plan d'action de la CEDEAO sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

L'Afrique du Sud soutient la collaboration étroite en matière de réforme du secteur de la sécurité qui existe entre l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et le Département des affaires politiques, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL. À notre avis, c'est un exemple concret d'approche intégrée et efficace en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. L'Afrique du Sud encourage les pays de la région à élaborer une stratégie de lutte contre les drogues qui tienne compte des capacités des pays en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. À cet égard, la région a besoin d'une approche globale et intégrée qui renforce la coordination entre les pays de la région et les pays d'origine, de transit et de destination finale.

La crise libyenne a introduit de nouveaux facteurs d'instabilité dans une zone déjà vulnérable. Il est indiscutable que la région du Sahel se heurtait à des défis particuliers bien avant le début de la crise libyenne. Cependant, du jour au lendemain, toute la région a dû faire face aux conséquences de la crise libyenne, à savoir l'afflux d'un grand nombre de migrants rapatriés sans travail et l'introduction d'une grande quantité d'armes et de munitions. Les effets de

ce mélange détonant se sont manifestés sous diverses formes dans les différents pays du Sahel. Ce qui a commencé comme un conflit dans un seul pays s'est désormais transformé en un problème régional aux conséquences sans précédent.

La prolifération d'armes pose d'autres défis de taille à la région du Sahel et aux gouvernements qui sont déjà confrontés aux problèmes de frontières poreuses, de trafic de drogues et d'armes, et de la présence de groupes armés et de groupes terroristes actifs. De toute évidence, ces défis constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. La région est confrontée à d'autres problèmes encore, tels que l'augmentation des activités criminelles et les heurts armés avec les forces de sécurité en raison du trafic d'armes en provenance de la Libye, la radicalisation de l'extrémisme et l'élargissement des réseaux de groupes terroristes, tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram.

Les États de la sous-région ont une volonté politique manifeste de trouver des solutions communes à leurs problèmes communs. Pour ce qui est de l'avenir, nous engageons instamment le système des Nations Unies à relever ces défis d'une manière cohérente et intégrée, à travailler en partenariat avec ces pays conformément à leurs structures nationales et sous-régionales. La communauté internationale, grâce à la coordination assurée par le système des Nations Unies, a un rôle important à jouer s'agissant de faciliter l'appui et l'assistance technique. Ces interventions systémiques, gérées d'une manière intégrée et cohérente, constitueront un investissement dans la stabilité à long terme de la sous-région.

Pour terminer, l'Afrique du Sud appuie la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous souhaiter la bienvenue au Conseil et à vous remercier de diriger la présente séance. Je voudrais également vous féliciter du leadership dont a fait preuve votre délégation en organisant ce débat opportun et en préparant le document de réflexion (S/2012/83, annexe) pour nos débats d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé sur cette question et des différentes initiatives qu'il a prises en vue de régler les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Par ailleurs, je voudrais remercier M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de sa très importante déclaration.

Certes, les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel sont plus démocratiques que par le passé et affichent des taux respectables de croissance économique, mais ils continuent à se heurter à de nombreux problèmes qui ont des dimensions politique, sécuritaire et socioéconomique. Par conséquent, on ne saurait trop souligner l'importance d'une paix, d'une stabilité et d'une sécurité durables en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Le règlement de ces problèmes non seulement profiterait à la région, mais aurait également une incidence positive sur la démocratie et le développement dans tout le continent africain. Un certain nombre de pays de la région, notamment le Mali, le Sénégal et la Guinée-Bissau, organiseront des élections importantes cette année. Nous espérons que ces élections se dérouleront dans un climat de paix et permettront de renforcer davantage la démocratie dans ces pays et dans l'ensemble de la région.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs problèmes auxquels cette région est confrontée ont été exacerbés. Ces problèmes transcendent les frontières nationales et risquent d'avoir des répercussions à long terme. La criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la piraterie au large du golfe de Guinée et le trafic d'armes sapent les efforts déployés par les gouvernements et la communauté internationale en vue d'assurer la paix et la stabilité.

Les opérations militaires menées avec l'intention affichée de protéger les civils ont eu à l'évidence des effets néfastes sur des millions de civils au Sahel, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest. Elles ont entraîné une détérioration des conditions de sécurité, de la situation économique et de la situation humanitaire dans l'ensemble de la région. En un laps de temps relativement court, les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel se sont vus forcés de faire face à l'afflux de près d'un demi-million de rapatriés ainsi qu'à l'arrivée massive d'armes et de munitions. La perte d'envois de fonds et le fort taux de chômage des jeunes ont exacerbé les problèmes de sécurité, l'insécurité alimentaire et la crise nutritionnelle. Cette situation représente un lourd fardeau pour les gouvernements de la région et a mis à rude épreuve leurs capacités limitées de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Pour remédier aux répercussions de ces conflits, une action concertée de la communauté internationale s'impose.

De nombreux problèmes, notamment la prolifération d'armes, le terrorisme, le trafic de drogues, etc., ont une dimension régionale et doivent donc être réglés dans le cadre de la coopération régionale. Le trafic de drogues et ses liens de plus en plus étroits avec le financement du terrorisme, la prolifération des armes à la suite des conflits ivoirien et libyen, la piraterie dans le golfe de Guinée et bien d'autres problèmes, appellent des mesures aux niveaux national et régional, avec l'assistance constructive de la communauté internationale. L'ONU doit diriger les efforts internationaux et privilégier le renforcement des institutions et des capacités, ainsi que la fourniture de ressources suffisantes aux autorités nationales et aux organisations régionales et sous-régionales.

Une stratégie globale pour lutter contre ces problèmes doit prévoir la mise sur pied d'institutions gouvernementales efficaces, en particulier dans les domaines de la sécurité, du maintien de l'ordre, de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les pays concernés doivent mettre en œuvre toutes les mesures juridiques et administratives qui s'imposent pour lutter contre la criminalité organisée et d'autres problèmes connexes, conformément à la résolution 1373 (2001) et aux autres instruments régionaux et internationaux pertinents. La promotion de la démocratie et de l'état de droit non seulement permettra d'instaurer la paix et la sécurité, mais contribuera également au développement socioéconomique. Il convient de mettre en œuvre des programmes de développement et de création d'emplois pour décourager les jeunes de se livrer à des activités criminelles et pour canaliser leur énergie de façon constructive.

En même temps, cette stratégie devrait faciliter la coopération régionale sous l'égide des organisations régionales et sous-régionales compétentes, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À cet égard, nous nous félicitons des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies par le biais du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et de l'UNODC pour créer des synergies avec les gouvernements et les organisations régionales aux fins de lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Il est nécessaire que les initiatives régionales de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale soient pleinement appliquées et qu'un appui technique soit prêté pour élaborer des plans d'action cohérents de lutte contre les problèmes transnationaux. Il faut se féliciter – et mettre pleinement en œuvre – des mesures prises par les organisations régionales et sous-régionales, comme le Plan d'action de l'Union africaine pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime pour 2007-2012, le Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la toxicomanie pour 2008-2011, la Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit devenir un partenaire plus efficace de l'Union africaine dans le règlement des conflits en Afrique. Les organismes concernés des Nations Unies doivent appuyer les organisations régionales et sous-régionales et les aider à renforcer leurs capacités et faciliter leur mise en œuvre. Les bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, doivent chercher les moyens pratiques de renforcer concrètement les efforts des gouvernements nationaux et des institutions régionales pour une meilleure cohérence et une meilleure coordination.

M. Moraes Cabral (Portugal) : Nous sommes honorés de la présence parmi nous de S. E. le Président de la République du Togo. Nous le remercions de présider à cet important débat ainsi que de son allocution initiale.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie la présidence du Togo de prendre cette initiative et de permettre d'engager la réflexion sur les moyens d'améliorer les réponses intégrées de la communauté internationale aux défis de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'Ambassadeur Fedotov, de leurs très utiles exposés. Nous sommes en accord avec leurs analyses et leurs recommandations.

Le Portugal a de tout temps vigoureusement défendu l'adoption d'une approche régionale face aux problèmes auxquels se heurte l'Afrique de l'Ouest. Cela a été aussi notre principale préoccupation au cours de notre mandat au Conseil de sécurité, préoccupation que nous avons souvent soulignée au cours de l'année dernière. À la réunion que nous avons

organisée au cours de notre présidence, en novembre dernier, sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, la criminalité internationale organisée a occupé une place de choix (voir S/PV.6668).

Nous pensons que les efforts visant à traiter des questions telles que la criminalité organisée d'un point de vue purement bilatéral non seulement ne suffisent pas mais peuvent même s'avérer contre-productifs. En effet, étant donné la nature transfrontière des trafics en question, une lutte contre la criminalité transnationale couronnée de succès dans un pays donné peut aisément aggraver les troubles chez ses voisins. Les réseaux criminels ont de plus en plus accès aux nouvelles technologies et à d'importantes ressources financières – parfois plus importantes que celles dont disposent les pays touchés – ce qui leur permet de déplacer rapidement leurs activités d'un pays à un autre. En d'autres termes, la criminalité organisée et ses ramifications opèrent dans un contexte régional, et non dans le cadre de frontières nationales. Par conséquent, les réponses doivent tenir compte de cette réalité et, à moins d'un effort non seulement de coordination mais de mise en commun des ressources, les chances d'un succès à long terme en matière de lutte contre la criminalité transnationale sont plutôt minces.

Dans le cas particulier de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, il existe manifestement un accord général sur la nécessité d'apporter des solutions régionales et multilatérales aux défis posés par la criminalité transnationale. Les récents rapports des Nations Unies, notamment ceux sur les incidences de la crise libyenne dans la région du Sahel (S/2012/42) et sur la piraterie dans le golfe de Guinée (S/2012/45), indiquent que des pays et des organisations régionales et sous-régionales ont lancé ces dernières années un certain nombre d'initiatives portant sur la lutte contre les diverses formes de criminalité organisée. Dans le cas particulier des pays du Sahel, les gouvernements ont fait montre d'une volonté politique de lutter ensemble contre l'instabilité accrue dans la région. Il s'agit d'un point important, dans la mesure où il jette la lumière sur la centralité des solutions conçues au niveau local aux problèmes rencontrés par l'Afrique de l'Ouest et sur la responsabilité qui incombe principalement aux acteurs locaux d'arrêter leurs priorités et leurs stratégies. Comme dans d'autres régions, le rôle de la communauté internationale doit être d'apporter son appui aux initiatives locales, particulièrement en renforçant les capacités institutionnelles et en favorisant une coopération approfondie et une meilleure compréhension du caractère global des défis actuels.

Dans ce contexte, je voudrais souligner trois aspects qui, à notre avis, méritent une attention particulière de la communauté internationale. Premièrement, comme l'indiquent la plupart des études et rapports, la confluence et la juxtaposition du trafic illicite, de la violence, de la corruption et du terrorisme posent un défi grave à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il existe des liens démontrés entre les différentes formes de criminalité organisée et aussi entre les réseaux de criminalité organisée, les terroristes et les groupes rebelles opérant dans la région. Toutefois, il nous faut encore mieux connaître comment fonctionnent ces liens, surtout s'agissant du financement des opérations, de la base de recrutement et de la prolifération des armes et des munitions. En ce qui concerne la piraterie, il nous faut connaître plus clairement le lien entre les attaques en mer et les réseaux criminels opérant dans les pays de la région.

Voici pourquoi nous appuyons l'établissement de rapports plus systématiques sur les tendances de la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les efforts déployés pour affronter ces tendances. Mais nous pensons aussi que de tels efforts bénéficieraient d'un meilleur échange d'informations entre pays de la région, notamment de la mise en commun du renseignement. Les efforts internationaux doivent avoir pour objectif de renforcer la coopération à cet égard.

Deuxièmement, il nous faut viser à trouver un équilibre approprié entre les mesures répressives contre la criminalité organisée et la nécessité d'améliorer le contexte socioéconomique. Certains des pays de l'Afrique de l'Ouest se trouvent encore en situation d'après conflit, avec des institutions fragiles et de graves problèmes économiques et sociaux – principalement des taux très élevés de chômage – n'offrant que très peu de perspectives, surtout aux jeunes. Donc, reconnaître le lien entre sécurité et développement nous permet de centrer l'attention sur les causes profondes de l'instabilité et de prendre des mesures pour prévenir un conflit. Le travail réalisé récemment par la Commission de consolidation de la paix dans ce domaine, notamment la réunion, l'année dernière, des quatre configurations Afrique de l'Ouest pour débattre du problème de la criminalité organisée, constitue une bonne pratique dont devrait bénéficier le

Conseil de sécurité par le biais d'échanges plus réguliers avec la Commission.

Troisièmement, il nous faut remédier aux insuffisances juridiques et institutionnelles dans la région. Des instruments juridiques appropriés et des institutions capables sont un atout essentiel pour contrer la criminalité organisée, empêcher et réprimer la corruption et lutter contre l'impunité. Les initiatives internationales comme celles de l'UNODC et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, destinées à renforcer ces deux dimensions en fournissant formation et expertise, doivent être encouragées et renforcées à titre prioritaire.

Il reste certainement beaucoup à faire au plan national à cet égard mais, étant donné la nature des défis, il nous faut porter notre attention sur la mise au point d'instruments régionaux pour faire face à la criminalité organisée. Les rapports récents, ainsi que la note de réflexion (S/2012/83, annexe), ont formulé des propositions concrètes à cette fin, mais j'insiste tout particulièrement pour que priorité soit donnée à la coopération judiciaire et au renforcement des capacités.

À cet égard, nous encourageons les institutions concernées, notamment l'UNODC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, à travailler ensemble à des solutions innovantes, destinées à appuyer les mécanismes judiciaires appropriés pour juger les affaires liées à la criminalité organisée sur une base régionale, soulageant ainsi les systèmes judiciaires nationaux du fardeau de devoir affronter seuls les réseaux de criminalité organisée.

D'un point de vue judiciaire, il nous faut être conscients de la nature transnationale du trafic dont il est question, ce qui requiert de prêter une attention particulière à la mise au point et à l'appui de programmes, au niveau tant national que régional, destinés à renforcer les capacités de gestion des frontières.

J'ai cité auparavant les différentes initiatives en cours qui ont pris naissance dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Certaines de ces initiatives ont bénéficié d'un appui international pour leur mise en œuvre. Je mentionnerai en particulier l'appui fourni par l'Union européenne dans le cadre de sa stratégie pour le Sahel, qui est fortement centrée sur le développement et la sécurité. Mme Helga Schmidt, Secrétaire générale adjointe du Service européen pour l'action extérieure, soulignera cette coopération concrète plus tard au cours de la présente séance. Le Portugal appuie tout naturellement sa déclaration.

Pour être couronnée de succès, la participation internationale exige que les efforts déployés par la communauté internationale soient cohérents. Une approche coordonnée et intégrée est donc essentielle, faisant fond sur l'expérience acquise et sur les solutions et les enseignements tirés de situations analogues qui suscitent la préoccupation dans d'autres régions de la planète. Une telle approche permettrait de prévenir les risques de double emploi et garantirait que les interventions internationales portent effectivement sur les multiples dimensions d'un phénomène aussi complexe que la criminalité organisée.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Portugal est prêt à collaborer aux efforts collectifs visant à trouver des solutions nouvelles et audacieuses à un problème qui dépasse la région de l'Afrique de l'Ouest et qui nous affecte donc tous.

Le Président : Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de déclaration présidentielle faite au nom des membres du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Je remercie les membres du Conseil de leur précieuse contribution à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil approuvent la déclaration qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/2.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole à M. José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

M. Madeira (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter la République togolaise de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Votre présence ici, Monsieur le Président, témoigne de votre attachement personnel et de celui de votre pays à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique et dans le monde en général. Je voudrais vous faire part des excuses du Président de la Commission, M. Jean Ping, qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui du fait d'engagements précédents qu'il n'a pu reporter. Il souhaite au Conseil de sécurité de mener des délibérations fructueuses.

Notre débat d'aujourd'hui est particulièrement pertinent au regard des efforts menés par l'Union africaine pour lutter contre les défis multiformes auxquels le continent est confronté en matière de paix et de sécurité. La Politique africaine commune de défense et de sécurité, adoptée par l'Union africaine en 2004, a clairement défini les fondements sur lesquels reposent la sécurité et la stabilité de l'Afrique. La Politique met en exergue non seulement les menaces traditionnelles, telles que les conflits intra-étatiques, mais également les menaces non conventionnelles qui découlent de la mutation de l'environnement international, notamment la criminalité transnationale organisée, qui va des trafics d'armes et de drogues à la traite des personnes, en passant par la contrebande, la piraterie et le blanchiment d'argent.

Aujourd'hui, si l'impact de la criminalité transnationale organisée est plus que jamais manifeste, il est plus alarmant encore de constater que la criminalité converge avec d'autres menaces transnationales, comme l'extrémisme et le terrorisme. Ne pas s'attaquer à ces menaces de manière globale, efficace et collective met en danger les fondations mêmes des États africains démocratiques viables que nos peuples s'efforcent de mettre en place depuis leur indépendance.

Le continent africain est particulièrement vulnérable à la criminalité transnationale organisée. Des frontières poreuses, des institutions publiques affaiblies par des luttes intestines prolongées, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les difficultés à s'approprier les ressources naturelles ne sont que quelques-unes des raisons de cette vulnérabilité. Pour répondre à ces menaces, il convient donc d'adopter une approche globale et multidimensionnelle.

Plus important encore, il est impératif que toutes les parties prenantes fassent preuve d'une forte détermination. Dans un monde interconnecté, les réseaux criminels s'étendent sur plusieurs continents à la fois, et l'Afrique est touchée par les répercussions de crimes qui ont leur origine dans d'autres régions. Nous ne pouvons plus nous permettre d'axer nos réflexions sur les seuls intérêts nationaux. Nous devons soigneusement réfléchir à la meilleure manière de répondre aux menaces tant internes que transnationales.

Ces dernières années, les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et l'ensemble du continent ont entrepris des efforts louables pour mettre en place des mécanismes décisionnels et opérationnels conjoints afin de lutter contre la criminalité, le terrorisme et la piraterie. Ces efforts méritent le plein appui de la communauté internationale.

Le 29 janvier, à l'initiative de l'Union africaine, les ministres et autres hauts responsables des pays de la région du Sahel se sont réunis à Addis-Abeba pour débattre des défis communs en matière de sécurité, en se fondant sur le rapport et les recommandations de la Mission conjointe Union africaine-ONU concernant l'impact de la crise libyenne sur la région du Sahel, mission qui s'est rendue dans la région en décembre 2011. Il m'est agréable d'annoncer au Conseil que dans quelques semaines, une réunion d'experts sera organisée par l'Union africaine, en collaboration avec l'ONU, pour convenir des mesures de suivi requises. Elle sera suivie par une séance du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine consacrée à la situation dans la région du Sahel.

Tandis que nous redoublons d'efforts pour confronter la criminalité transnationale, nous devons renforcer l'efficacité de nos actions au moyen de la réforme et de la consolidation des institutions. Il est tout aussi important de renforcer l'état de droit et la responsabilisation, afin d'endiguer durablement la criminalité durable. Nous devons également tenir compte du fait que lutter contre la criminalité ne passe pas uniquement par la surveillance des frontières et des eaux territoriales. Nous devons aussi nous attacher véritablement à créer d'autres débouchés économiques pour les tranches les plus vulnérables de nos populations, en nous attaquant aux conditions socioéconomiques sous-jacentes qui favorisent la criminalité, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'exclusion sociale.

Ces dernières années, diverses études et recherches ont été réalisées et nombre de rapports rédigés sur la menace croissante que constitue la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel et dans toute l'Afrique. Nous devons désormais commencer à débattre de ce que nous pouvons faire, dans un esprit de responsabilité partagée, afin de faire face à cette menace. En Afrique, les efforts doivent privilégier la mise en œuvre et le suivi efficace des nombreux instruments qui ont déjà été adoptés.

Je voudrais donc de nouveau vous remercier, Monsieur le Président, de votre leadership et de nous

avoir permis de débattre de cette question critique dans cette enceinte.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Helga Schmid, Secrétaire générale adjointe du Service européen pour l'action extérieure.

Mme Schmid : J'aimerais vous remercier personnellement, ainsi que la présidence togolaise, de m'avoir invitée à prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) pendant ce débat à la fois urgent et crucial. C'est un honneur pour moi d'être avec vous aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour leurs déclarations intéressantes. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec eux s'agissant des questions importantes qu'ils ont soulevées. L'ONU peut compter sur l'appui indéfectible de l'Union européenne pour faire avancer notre ambitieux programme conjoint.

À la fin de la guerre froide, dans les années 90, l'Afrique de l'Ouest a traversé un processus de démocratisation qui se consolide au fil des années. Il est important de mentionner que les États de l'Afrique de l'Ouest connaissent actuellement un processus d'intégration régionale robuste. L'Union européenne considère que ces mécanismes d'intégration régionale sont des jalons essentiels qui font avancer la région sur la voie de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité.

Cependant, malgré ces progrès majeurs, les pays de la région sont toujours confrontés à des obstacles de taille, qui touchent la démocratie – violations des droits de l'homme, gouvernance insuffisante et corruption – autant que les aspects humanitaires, environnementaux, économiques ou liés à la sécurité.

Ces menaces, notamment lorsqu'elles se combinent, peuvent être le catalyseur d'une spirale de détérioration de la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité dans la région. En effet, toute la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest est touchée par la sécheresse qui, associée à la pauvreté, à des prix céréaliers élevés, à la dégradation de l'environnement et à un sous-développement chronique, menace de plonger des millions de personnes dans une nouvelle crise alimentaire et nutritionnelle cette année. Ce sont 12 millions de personnes qui sont au bord de la famine.

L'Union européenne n'a pas attendu pour prendre des mesures déterminées afin de prévenir la famine au Sahel. Nous avons porté le montant de l'aide humanitaire pour la région du Sahel à 125,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent au moins 150 millions d'euros d'aide au développement. Cela porte à près de 275 millions d'euros les fonds que l'Union européenne a débloqués jusqu'à présent cette année pour le Sahel. Toutefois, on estime que 700 millions d'euros seront nécessaires pour couvrir les besoins au cours des six mois à venir. Dans l'ensemble, et malgré plusieurs décennies d'efforts et d'aide de la part de la communauté internationale, la situation reste très inquiétante.

Dans ce contexte, nous voudrions féliciter le Togo de son esprit d'initiative et d'avoir fait de la question de la criminalité organisée l'une des priorités de sa présidence. Il s'agit non seulement d'un problème important et urgent pour l'ONU, mais aussi d'une question fondamentale pour la communauté internationale, car elle a de graves répercussions sur nous tous. Notre devoir est donc d'attirer l'attention sur ces menaces à la paix et à la stabilité. Il est également dans notre intérêt commun de poursuivre et d'accélérer les actions entreprises en Afrique de l'Ouest au cours des années à venir. L'Union européenne lutte déjà contre ces problèmes et elle est prête à assumer ses responsabilités et à maintenir le cap de son action.

L'Union européenne entretient depuis fort longtemps des relations de coopération très profondes avec la région et elle est pleinement déterminée à continuer d'aider l'Afrique de l'Ouest à relever les défis auxquels elle se heurte. Nous avons opté pour une approche globale, en partenariat avec la région, qui couvre tous les grands problèmes liés à la criminalité organisée, y compris dans la région du Sahel et pour ce qui est de la lutte contre le trafic de drogues et la piraterie, pour ne citer que les principaux exemples.

S'agissant de la région du Sahel, l'Union européenne a récemment adopté une Stratégie globale pour la sécurité et le développement à l'appui des pays les plus touchés par les problèmes d'insécurité. Le Représentant permanent du Pakistan a d'ailleurs mentionné cette stratégie dans sa déclaration. Il s'agit d'un programme ambitieux, mis en œuvre en partenariat avec tous les États membres de l'Union mais aussi avec les pays de la région, et doté de ressources politiques et financières considérables, prévoyant une action dans les domaines de la politique,

de la sécurité, du développement et de la diplomatie. La Stratégie repose sur le principe de l'appropriation nationale et vise à promouvoir la coopération régionale entre les pays les plus touchés.

L'Union européenne envisage par ailleurs de mener des actions à caractère civil dans la région, dans le cadre de sa politique commune de sécurité et de défense. Dans tous les cas, les pays sahéliens concernés conservent la responsabilité et la conduite des efforts entrepris.

La lutte contre le trafic de drogues est un défi capital pour l'Afrique de l'Ouest. La région s'est dotée d'un plan d'action très prometteur, fondé sur la Déclaration de Praia sur la lutte contre la drogue. Il est indispensable désormais que cette initiative se traduise en actions concrètes. L'Union européenne a clairement indiqué qu'elle entendait résolument appuyer les efforts de la région pour mettre en œuvre ce plan, et nous sommes en contact avec les États-Unis, qui assument actuellement la présidence du Groupe des Huit, et avec d'autres partenaires pour coordonner notre appui et faire en sorte qu'il ait le plus d'impact possible. Cependant, c'est à la région que revient avant tout la responsabilité d'agir; c'est elle qui doit mener la lutte, avec le soutien infaillible de l'Union européenne et du reste de la communauté internationale.

La piraterie au large des côtes ouest-africaines est également un problème de plus en plus prégnant. La fréquence et l'intensité accrues des attaques visant des personnes ou le commerce entraînent une baisse importante des recettes douanières et portuaires et compromettent les perspectives économiques de la sous-région. L'Union européenne a déjà pris une série de mesures pour aider la région à combattre ce fléau. Par exemple, nous finançons le développement par INTERPOL d'un système d'information de la police à l'intention du Ghana et du Bénin. Ce système comprendra la création d'une base de données unique sur la criminalité organisée qui sera mise à la disposition des 15 États de l'Afrique de l'Ouest.

D'autres moyens de prêter main forte à la sous-région sont également à l'étude. Là encore, le rôle de chef de file des pays ouest-africains est indispensable, tant au niveau national qu'à l'échelle régionale, si l'on veut véritablement lutter contre ce grave problème. Toujours au nom du principe de la conduite et de l'appropriation régionales, nous accueillons d'ailleurs avec satisfaction et appuyons pleinement la participation grandissante de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la riposte aux problèmes de sécurité et de développement.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que notre objectif à tous est de voir plus de stabilité, plus de paix, plus de démocratie et plus de prospérité en Afrique de l'Ouest, afin qu'elle devienne une région sûre à la fois pour les personnes et pour le commerce, une région où la gouvernance locale est renforcée et où la redistribution des richesses et les avantages tirés des ressources naturelles parviennent jusqu'aux populations locales. La poursuite et l'approfondissement de l'intégration régionale permettront de compter sur des institutions efficaces et sur des politiques communes en faveur de la paix, de la stabilité et de la bonne gouvernance, ce qui en retour favorisera la prospérité. Des progrès importants en matière de bonne gouvernance et de droits de l'homme seront aussi indispensables pour éliminer les causes profondes de l'insécurité.

L'Union européenne reste pleinement disposée à apporter son concours à l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec les pays et les organisations de la région.

M. Kogui N'Douro (Bénin) : Je voudrais avant tout propos vous présenter, Monsieur le Président, les félicitations renouvelées de votre frère et ami, S. E. M. Boni Yayi, Président de la République du Bénin, pour la brillante élection de votre pays, la République togolaise, au Conseil de sécurité, au titre de l'Afrique de l'Ouest, et pour son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Dans l'impossibilité de venir à New York répondre personnellement à votre invitation, le Président Boni Yayi, retenu en Afrique par les exigences de sa haute charge de Président en exercice de l'Union Africaine, m'a chargé de le représenter à ce débat historique, d'importance cardinale pour la sécurité en Afrique.

L'effondrement de l'ancien régime libyen a donné lieu à des mouvements massifs de population et provoqué la dispersion de l'arsenal de l'ancienne armée libyenne. Ces phénomènes ont considérablement accentué les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest et le Sahel en particulier sont confrontés dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Tels des facteurs de déstabilisation, ils ont favorisé la montée en puissance et la radicalisation des rébellions dans certains États du Sahel. Ils ont aussi entraîné une recrudescence des formes pernicieuses d'activités criminelles coordonnées, comme les enlèvements avec

demande de rançon, les échanges de feu avec les forces de sécurité parfois tenues en respect du fait de la supériorité en armes des assaillants. Il est à craindre aussi une infiltration de l'argent sale porteuse de gros risques pour nos jeunes démocraties.

À cet égard, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour la qualité du document de réflexion (S/2012/83) élaboré par votre pays pour l'animation de ce débat sur ces problèmes dont vous avez mis en évidence la complexité. Le Gouvernement béninois partage l'analyse qui y est faite et lance ici un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle prenne la juste mesure des enjeux de la situation qui prévaut en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour la paix et la sécurité internationales.

Nos gouvernements sont mis à rude épreuve dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes de protection des personnes et des biens sur leurs territoires. Ils peinent à assurer le maintien de conditions de subsistance satisfaisantes dans leurs frontières. Cette situation fait peser des menaces considérables non seulement sur les populations frontalières et dans les zones déshéritées qui sont exposées à un accroissement de la précarité au quotidien, mais aussi sur les grands centres urbains où les actes d'agression à main armée se sont multipliés.

Les forces de sécurité nationales, en état d'alerte constante, ont engagé des actions efficaces pour combattre les actes criminels, y compris le trafic de drogues et de faux médicaments, ainsi que le blanchiment d'argent sale. À cette fin, le Gouvernement béninois vient de se doter d'une brigade canine composée de chiens renifleurs. Le Bénin a adopté une politique d'incinération systématique des prises pour ainsi éliminer les risques de dispersion. Les forces de sécurité publique sont appuyées par les forces de défense nationale chaque fois que l'intervention de celles-ci est jugée nécessaire pour des actions propres à contrer de manière déterminée les criminels dans leur retranchement. C'est ainsi que, récemment, certains chefs de file des malfaiteurs transnationaux ont pu être identifiés et expulsés du Bénin.

Dans ce domaine, le Bénin entretient une coopération fructueuse avec ses voisins immédiats, en particulier la République fédérale du Nigéria, pour une coordination des efforts au niveau sous-régional et au-delà. Au nombre des dispositions prises en particulier aux plans sous-régional, régional et international, il convient de mentionner la mise en place de divers mécanismes juridiques, politiques et sécuritaires et la mise en œuvre d'activités opérationnelles coordonnées.

Conscient des risques encourus, le Président Yayi a engagé une lutte déterminée contre la corruption et promeut des réformes dans diverses sphères d'activités. Pour restaurer le respect de l'éthique et de la déontologie, le Gouvernement a fait voter une loi contre la corruption et les infractions connexes. Cette loi a été largement diffusée sur toute l'étendue du territoire national par des équipes ministérielles. Les actions engagées s'appuient sur les conventions des Nations Unies auxquelles le Bénin est partie, comme la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

C'est le lieu de saluer l'important concours qu'apportent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux efforts des gouvernements pour la consolidation des institutions nationales concernées, y compris l'appareil judiciaire, et pour le renforcement des synergies nécessaires à l'efficacité des politiques mises en œuvre et des moyens mobilisés à cette fin.

Le Gouvernement béninois se félicite de l'attention portée aux relations stratégiques entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine face aux défis sécuritaires que connaît le continent africain, et en particulier de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2033 (2012), dont les dispositions pertinentes permettront une amélioration sensible de l'interaction, de la consultation et de la coordination régulières des activités à divers niveaux.

Le Gouvernement béninois estime que la communauté internationale devrait accorder une attention plus soutenue aux questions de sécurité publique en Afrique et appuyer davantage les efforts individuels et collectifs des États pour faire face à la criminalité transfrontalière organisée. En particulier, le trafic et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre doivent être combattus avec plus de détermination en liaison étroite avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Une attention particulière devrait être accordée à la corrélation essentielle entre les défis relatifs à la sécurité, ceux du développement et ceux liés à la fragilité des institutions de nos États, pour permettre la mise en œuvre des stratégies régionales cohérentes.

Il y a également lieu d'adopter une approche intégrée des problèmes liés à la situation des migrants résidents ou en transit, des nationaux sans emploi, des combattants en armes dispersés. Leur désarmement et leur réinsertion productive dans la vie économique du pays d'accueil devraient être promus par des moyens appropriés. Il importe d'éviter que cette population en détresse ne soit récupérée par les bandes armées qui visent à déstabiliser les États pour prendre le contrôle de leurs ressources. Cela est impératif pour une prévention efficace des conflits.

Je ne puis terminer sans évoquer la question de la piraterie et des vols à main armée commis en mer, un aspect de la criminalité transnationale organisée. Il est heureux que le Conseil de sécurité envisage d'y consacrer une séance spéciale au cours de ce mois. À ce sujet, je voudrais exprimer ici les remerciements du Président de la République du Bénin, S. E. M. Boni Yayi, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. BAN Ki-moon, et à tous les membres du Conseil de sécurité pour les mesures diligentes prises pour aider le Bénin et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest face aux graves menaces que représentent ces formes de criminalité pour nos États.

Mon pays, le Bénin, est particulièrement reconnaissant de l'engagement effectif et efficient de la marine nigériane aux côtés de ses confrères du Bénin pour la conduite des patrouilles conjointes. Le Bénin exprime aussi sa profonde gratitude à la France, aux États-Unis, à l'Union européenne, à la Chine, ainsi qu'aux autres États pour la solidarité agissante qu'ils manifestent à l'égard du Bénin et pour la contribution substantielle qu'ils apportent au développement des capacités nationales des pays de la sous-région.

Le Gouvernement béninois espère que la séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du rapport de la mission dépêchée en novembre 2011 au Bénin et dans certains pays de l'Afrique occidentale et centrale (S/2012/45) débouchera sur l'adoption de mesures concrètes pour assurer une riposte proportionnelle aux menaces existantes.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de février et surtout pour votre leadership, avec l'initiative de ce débat consacré à un sujet très important pour mon pays, dont la situation sécuritaire a des dimensions sous-régionales évidentes.

C'est pourquoi je voudrais également profiter de la présente tribune pour dire la reconnaissance du peuple et du Gouvernement ivoiriens pour l'élection de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, le 17 février dernier, à la tête de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notre organisation sous-régionale commune. À travers cette élection, les membres de notre organisation ont tenu à manifester une fois de plus leur soutien et leurs encouragements à la Côte d'Ivoire dans ses efforts de réconciliation et de reconstruction.

Faisant état des grands défis auxquels la sous-région est confrontée, le Président Alassane Ouattara a explicitement mentionné la question à l'ordre du jour du débat de ce matin, tout en faisant part de ses réflexions sur les actions prioritaires à mener dans les domaines du renforcement des institutions, de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance afin de garantir la paix durable et le développement au sein de la sous-région. Il a particulièrement relevé qu'au plan sécuritaire, notre sous-région faisait face à de nouvelles menaces, qui entraînent la résurgence de conflits anciens, fragilisent des pans entiers de nos sociétés et menacent nos capacités de défense. Il a appelé à la définition d'une politique de défense commune, à la mutualisation de nos moyens, afin de juguler la poussée du terrorisme, de reprendre le contrôle de nos côtes livrées à la piraterie maritime et de contenir les flux d'armes qui aggravent la criminalité et le grand banditisme.

Il a en outre souligné que face aux défis sécuritaires et pour que la CEDEAO devienne un véritable pôle de stabilité et d'émergence politique, il est plus qu'opportun de renforcer les partenariats stratégiques, notamment en matière militaire, y compris afin de moderniser le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), la force de paix de la CEDEAO. Compte tenu de ce qui précède, il est à noter que la CEDEAO a la ferme volonté politique de combattre la criminalité transnationale, la piraterie et le terrorisme et qu'elle a déployé des moyens dans le cadre de cette lutte. À cet égard, la CEDEAO a l'intention de renforcer ses partenariats stratégiques pour mieux mener son action.

Je voudrais noter à cet égard que nous saluons la résolution 2033 (2012) adoptée par le Conseil de

sécurité à l'issue du débat de haut niveau organisé à l'initiative de la présidence de l'Afrique du Sud (voir S/PV.6702) et présidé par son Président, Jacob Zuma, lui-même, qui a permis de réactiver le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour un partenariat accru entre l'ONU et l'Union africaine notamment.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général figurant au document S/2012/42 intitulé « Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel effectuée du 7 au 23 décembre 2011 ». Elle prend également note du document S/2012/83, qui contient l'« Annexe à la lettre datée du 8 février 2012 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies : document de réflexion concernant les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel ». Ma délégation souscrit bien évidemment aux conclusions qui y sont contenues.

Pour ce qui est de la recommandation des membres de la mission dépêchée par le Secrétaire général dans la région du Sahel, engageant « les hauts responsables de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEDEAO à s'imposer d'urgence comme des chefs de file et à mobiliser l'aide internationale pour permettre la mise en œuvre des présentes recommandations » (*S/2012/42, par. 70*), le présent débat devrait constituer un premier pas important dans ce sens, et contribuer ainsi à renforcer la dynamique du nécessaire partenariat multilatéral à mettre en œuvre pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Par ailleurs, ma délégation souscrit pleinement au constat fait dans le document de réflexion dont nous sommes saisis, qui stipule que :

« le soutien de la communauté internationale ne saurait produire les résultats escomptés s'il consiste à réduire l'ensemble de ces différends à des questions de sécurité sans se préoccuper aussi de prévention des conflits, de gouvernance et de développement durable ». (*S/2012/83, annexe, p. 5*)

Ma délégation adhère donc à l'idée du renforcement et de la systématisation des mécanismes de coordination stratégique au niveau de la sécurité, avec la mise en place d'un système de défense collective qui devrait être annoncé lors de la prochaine réunion des chefs d'état-major des armées des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et des pays de la région du Sahel, conformément à l'une des décisions du quarantième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu les 17 et 18 février derniers.

En addition à ce dispositif de coordination stratégique à mettre en place au niveau de la sécurité, des dispositifs similaires devraient être mis en place au niveau des questions économiques et financières, ainsi qu'au niveau du développement durable. Une telle approche permettra certainement de faire de la lutte contre la pauvreté un support efficace de la lutte contre l'insécurité en général, et en particulier la criminalité transfrontalière, la piraterie et le terrorisme, étant donné que la pauvreté des populations et la faible représentation des institutions nationales dans certaines parties difficilement accessibles de nombre de pays du Sahel, en particulier, sont utilisées par des personnes et organisations mal intentionnées pour déstabiliser nombre de pays de la CEDEAO, de la CEEAC et du Sahel.

Pour terminer, je voudrais indiquer que, pour surmonter tous les défis susmentionnés, les actions de la communauté internationale devraient résolument s'inscrire dans le cadre de la mise en place de dispositifs de coordination stratégique impliquant à la fois les États membres de l'Union africaine et ceux de l'ONU, et s'appuyant sur l'expertise des organisations compétentes du système des Nations Unies et des pays partenaires.

Le Président : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.